

## Etude de redéfinition de la stratégie culturelle du Pays des Moulins de Flandre

Phase 1 : Diagnostic culturel du territoire et identification des enjeux

© 2009 Axe culture  
263 bis Avenue de la République  
59110 La Madeleine  
Tel: 03 28 36 91 42

# SOMMAIRE

<b>1. Préambule</b>	<b>3</b>
<b>2. Portrait d'un territoire</b>	<b>5</b>
<b>2.1. Un territoire multiple</b>	<b>6</b>
2.1.1. Démographie	6
2.1.2. Localisation et desserte	8
2.1.3. Découpage institutionnel	10
2.1.4. Activités économiques	10
<b>2.2. Approche organisationnelle des institutions du secteur culturel sur le Pays des Moulins de Flandre et première approche de leur politique</b>	<b>14</b>
2.2.1. Note de cadrage au niveau national	14
2.2.2. La région Nord Pas-de-Calais	15
2.2.3. Le Conseil général du Nord	16
2.2.4. Le Pays des Moulins de Flandre	18
2.2.5. Les communautés de communes du Pays	20
2.2.6. Les communes	24
2.2.7. Les associations	24
<b>3. Diagnostic du territoire</b>	<b>26</b>
<b>3.1. Analyse sectorielle</b>	<b>27</b>
3.1.1. Démarche méthodologique	27
3.1.2. Spectacle vivant	27
3.1.3. Cinéma	39
3.1.4. Enseignement, éducation et pratiques artistiques	40
3.1.5. Lecture publique	50
3.1.6. Arts plastiques	56
3.1.7. Patrimoine, musée et identité locale	58
<b>3.2. En synthèse du diagnostic</b>	<b>65</b>
<b>4. Premier énoncé des enjeux</b>	<b>68</b>

# 1. Préambule

Dans un premier temps, il est important de préciser le contexte de la réalisation du diagnostic culturel. En 1993, le Département du Nord a mis en place un dispositif de développement culturel (Réseau Départemental de Diffusion Culturelle en milieu rural) en partenariat avec des structures intercommunales sur le territoire départemental. Le territoire du Pays des Moulins de Flandre y adhère depuis 1996 (signature de la convention avec le Conseil Général du Nord le 25 mai 1996). En 2006, une procédure de bilan du partenariat a été proposée à chacune des têtes de réseau dans la perspective d'une adaptation du dispositif aux besoins et enjeux culturels des différents territoires. En 2007, la Commission permanente a décidé la poursuite de la procédure d'évaluation par la réalisation d'une étude-diagnostic de ces territoires. C'est dans le cadre de ce partenariat que le Département du Nord a demandé la réalisation d'un diagnostic culturel à chaque tête du Réseau. Il a pour objectif de mettre en place, sur chaque secteur, un projet de territoire conçu dans une logique de développement culturel territorial qui favorisera la mobilité des publics grâce à un travail avec l'ensemble des réseaux culturels du territoire. Cette démarche est destinée à redéfinir les bases du partenariat entre le Département et les structures intercommunales du Réseau et dans la perspective de la mise en place de projets de territoire.

Pour la réalisation de cette étude, le Pays des Moulins de Flandre a fait appel au bureau d'étude *Axe Culture* en avril 2009. Pour cette mission, le bureau d'étude a eu un rôle d'accompagnement, de support méthodologique et analytique pour la réalisation du diagnostic. Il a animé les concertations et réalisé le plan d'actions. Le Pays a pris en charge l'élaboration d'un état des lieux du territoire.

La méthode proposée par *Axe Culture* se décompose en **trois phases**.

La première phase est la réalisation d'un diagnostic culturel. Il s'agissait de réaliser un état des lieux du territoire par l'analyse de documents existants, la recherche de complément d'informations sur les médiathèques, les bibliothèques, les écoles de musique ou d'arts plastiques et de réaliser des entretiens téléphoniques avec les principaux acteurs locaux. Cette première étape a permis de faire une photographie du secteur culturel du territoire du Pays des Moulins de Flandre et d'en dégager les points forts et les points faibles. C'est à partir de cet état des lieux que sera organisée la phase 2 de l'étude.

La deuxième phase consiste en la définition de la politique culturelle du territoire. Pour cela, *Axe Culture* animera avec le Pays des Moulins de Flandre cinq tables rondes pour débattre des enjeux culturels du territoire et des différents points tirés de l'état des lieux. Ces tables rondes réuniront des personnes intéressées par le secteur culturel. Au terme de l'ensemble des échanges et sur la base de réflexions amenées par le diagnostic, les axes de la politique culturelle seront définis, priorisés et déclinés en objectifs.

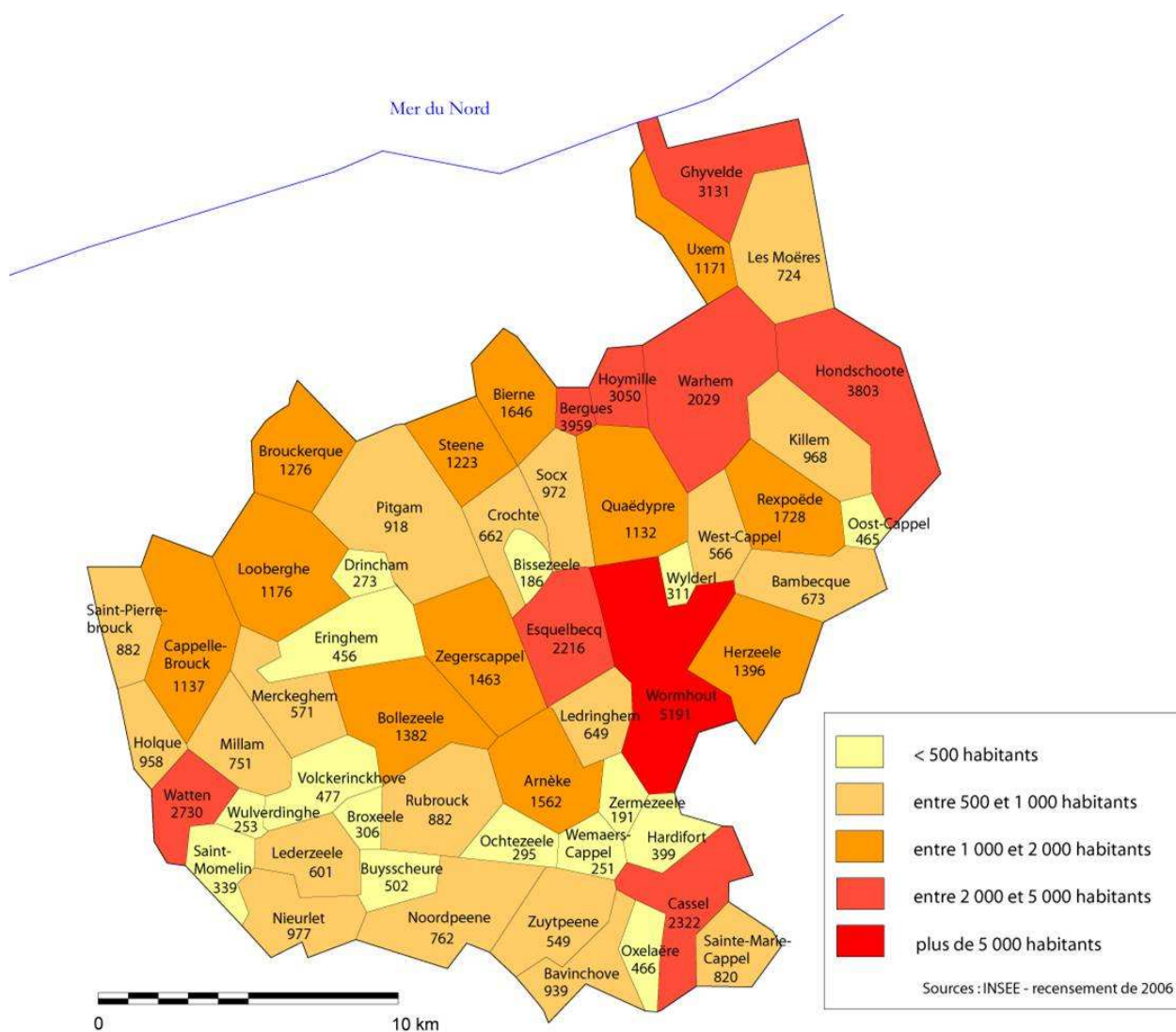
La troisième phase est la déclinaison de la politique culturelle en programme d'actions. Elle rendra opérationnelle les enjeux et objectifs de la politique culturelle.

## **2. Portrait d'un territoire**

## 2.1. Un territoire multiple

### 2.1.1. Démographie

En 2006, l'ensemble de la population du Pays des Moulins de Flandre vit dans des communes périurbaines ou multipolarisées. Le pourcentage de personnes de niveau d'étude supérieur est inférieur au niveau régional. Les ouvriers et les employés y sont proportionnellement moins nombreux. Les taux de chômage masculins et féminins et la proportion des personnes couvertes par les minima sociaux est très nettement en dessous de la moyenne régionale. En 2005, ce territoire est marqué par une absence de professionnels de santé ainsi que d'équipements sanitaires. Dans ce territoire comme dans la région, les indices comparatifs de mortalité statistiquement significatifs indiquent une surmortalité par rapport à la France.



La population dans le Pays des Moulins de Flandre

### **Une population en hausse**

De 1990 à 1999, la population a augmenté de 726 personnes, soit une hausse moyenne de 0.13 % par année. Le Pays des Moulins de Flandre représente 1.6 % de la population du Nord-Pas-de-Calais. Entre 1999 et 2006, la population a augmenté de 2 496 personnes ce qui entraîne une variation de la population de 0.56 %.

	Population				Evolution annuelle moyenne			Variation de la population
	1982	1990	1999	2006	1982-1990	1990-1999	1999-2006	1999-2006
Moulins de Flandre	59 642	61 501	62 227	64 717	0,38	0,13	0,56	2 496
Nord-Pas de Calais	3 932 939	3 965 058	3 996 588	4 018 644	0,1	0,09	0,08	22 773
France métropolitaine	54 334 871	56 615 155	58 518 395	61 399 541	0,52	0,37	0,69	2 878 853

### **Un solde naturel positif**

Le Pays des Moulins de Flandre suit la tendance nationale en termes de mortalité et de natalité mais pas celle de la Région. En effet, le Pays des Moulins de Flandre connaît une hausse de la natalité et une baisse de la mortalité de 2001 à 2005, tout comme la France, alors qu'à l'inverse, le Nord-Pas de Calais voit son taux de natalité en baisse et son taux de mortalité en hausse. Par ailleurs, en 2006, la natalité décroît tout comme la mortalité.

	Moulins de Flandre						Evolution annuelle moyenne 2001-2005		
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Moulins de Flandre	Nord-Pas-de-Calais	France Métropolitaine
Naissances domiciliées	806	803	770	842	832	745	0,64	-0,64	0,09
Décès domiciliés	611	573	587	534	573	568	-1,28	0,11	-0,13

Unités : nombre,%. Source : Insee - État Civil

### **Répartition de la population**

- Par intercommunalité

D'une manière générale, au sein de chaque Communauté de communes, la répartition homme-femme est équilibrée ainsi que le taux des actifs sur le territoire, excepté à Watten (39,3% d'actifs).

Communauté de communes	Population totale	Population Femmes	Population Hommes	Nombre d'actifs	% des actifs dans la population totale
CC de Flandre	14 691	7 393	7 299	6776	46.1 %
CC de la Colme	7 046	3 525	3 521	3 260	46.2 %
CC Canton de Bergues	15 082	7 666	7416	6981	46.3 %
CC du Pays de Cassel	9 939	5 005	4 934	4 562	44.9 %
CC du Pays de l'Yser	15 228	4674	7 554	6 963	45.7 %
Watten	2730	1 456	1 274	1072	39.3 %
Total	64 717	31 174	31 997	29 614	45.7 %

Insee 2006

- Par âge du Pays des Moulins de Flandre

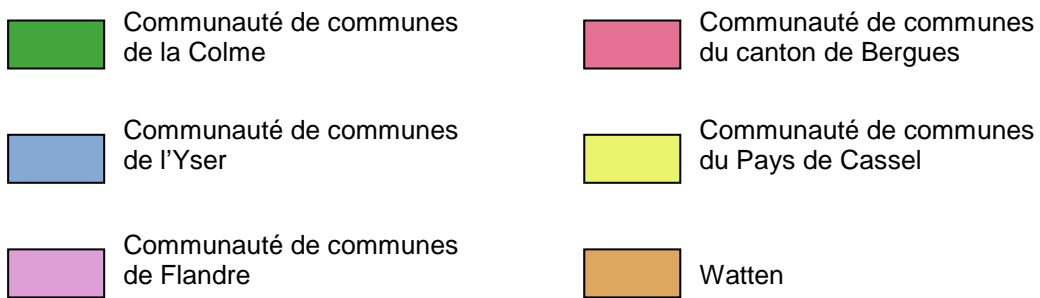
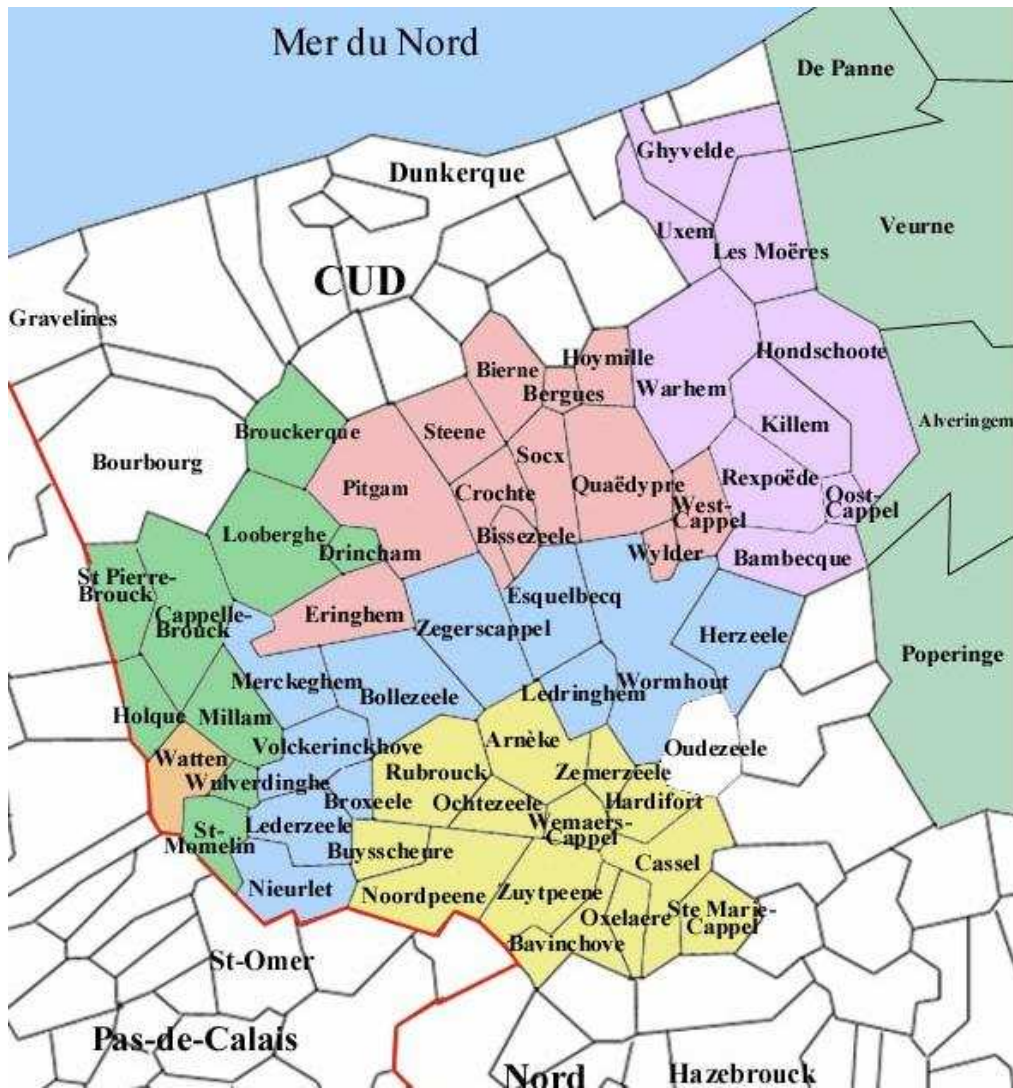
Tranche d'âge	Population
De 0 à 19 ans	17 962
De 19 à 64 ans	37 812
65 ans et plus	8 943
Ensemble	64 717

Insee 2006

### 2.1.2. Localisation et desserte

Le Pays des Moulins de Flandre est situé en région Nord Pas-de-Calais. Il se situe entre la Communauté urbaine de Dunkerque au nord, le Pays Cœur de Flandre au sud, le Pas-de-Calais à l'ouest et la Belgique à l'est. D'une superficie de plus de 60 000 ha, il réunit les Communautés de Communes de l'Yser, du Canton de Bergues, de Flandre, du Pays de Cassel et de la Colme, ainsi que la commune associée de Watten, soit 55 communes.

Pays le plus septentrional de France, le Pays des Moulins offre un caractère rural préservé aux portes de grandes agglomérations : le Pays est localisé à moins de 30 minutes de l'agglomération dunkerquoise, de la métropole lilloise, de l'agglomération de Saint-Omer, d'Hazebrouck et de la Flandre belge.



**Le Pays des Moulins de Flandre, c'est :**

- **Un territoire flamand** : Il existe trois visions du territoire flamand. Les avis sont partagés, entre les partisans d'une certaine renaissance culturelle flamande et des valeurs collectives qui la fondent ; ceux pour qui l'identité flamande constitue avant tout une opportunité de coopération avec la Province de Flandre occidentale ; ceux pour qui l'identité flamande est d'abord une « image » susceptible d'être vendue à l'extérieur, fondée sur les paysages, le patrimoine monumental (les retables, l'architecture vernaculaire...) et les modes de vie (accueil et convivialité flamandes).

- **Un territoire agricole** : l'agriculture occupe 83 % du territoire et emploie près de 6 % de la population active, ce qui est non négligeable. Mais la production agricole est peu valorisée sur place (les grands centres de valorisation, qu'il s'agisse des abattoirs ou des conserveries, sont situés hors du Pays), elle représente moins de 4 % du revenu du territoire, elle se trouve bridée dans son développement par la concurrence des fonctions résidentielles.

- **Un territoire rural** : à l'évidence, le Pays des Moulins de Flandre présente une physionomie rurale (faible densité, paysages). Cependant, le mode de vie effectif des habitants est urbain : 70 % des actifs travaillent (et, pour partie, consomment) dans les pôles extérieurs de Dunkerque, Saint-Omer, Hazebrouck et Lille. Le caractère « rural » renvoie plus au décor qu'au mode de vie.

- **Le sens de la fête et de la convivialité** : Le Pays des Moulins de Flandre est un territoire offrant de nombreuses animations avec un tissu associatif, culturel et sportif très riche. Une des spécificités du territoire est l'animation festive tout au long de l'année attirant de très nombreux visiteurs. Le territoire comprend de multiples attraits touristiques avec des cités historiques de caractère (Bergues, Cassel, Hondschoote, Watten, Esquelbecq...). En 2002 le territoire a accueilli :

- près de 300 000 excursionnistes
- 345 000 nuitées dans les hôtels, gîtes, campings...
- Plus de 150 000 nuitées chez les parents, amis ou résidences secondaires.

### **2.1.3. Découpage institutionnel**

Créé en janvier 2005, le Pays des Moulins de Flandre est constitué de 5 Communautés de Communes et une commune associée (Watten), soit 55 communes pour 64 717 habitants. Les communautés de communes comportent entre neuf (Communauté de communes de Flandre et celle de la Colme) et quatorze communes (Pays de Cassel). La Communauté de communes de l'Yser comprend onze communes et celle du Canton de Bergues en englobe douze.

Cinq bourgs principaux composent le Pays des Moulins de Flandre : Wormhout, Hondschoote, Watten, Cassel et Bergues.

### **2.1.4. Activités économiques**

85 % de la population et 86 % des emplois du Pays Moulins de Flandre sont dans la zone d'emploi de Dunkerque. Le pays comprend 20 % de la population et 13 % des emplois de la zone d'emploi de Dunkerque.

#### ***Principaux employeurs du Pays des Moulins de Flandre***

Trois entreprises ont une place importante sur le territoire du pays. Ces trois entreprises font aussi parties des principaux employeurs de la zone d'emploi de Dunkerque. Elles sont aux rangs 9, 13 et 22 de ce classement.

Wormhout est la commune du Pays qui a le plus d'emploi suivis de Quaëdypre, Socx, Bierne et Bergues.

N°rang au niveau de la région DK	Etablissement	Effectifs
9	Tim SA Quaëdypre	600
13	Coca-Cola Production Socx	311
22	Ball Packaging Bierne	242

AGUR et Centre de ressource économique de la CCI de Dunkerque – Dunkerque en chiffre 2008 p6.

### ***La création d'établissements dans la Région Flandre-Dunkerque majoritairement en hausse***

La création d'établissements entre 2004 et 2007 est en hausse pour les secteurs de l'industrie et celui des services. De plus, on observe une hausse pour le secteur du commerce entre 2004 et 2005 mais une baisse jusqu'en 2007.

Année	Industrie	Services	Commerce
2004	55	148	180
2005	60	140	185
2006	81	170	169
2007	96	171	174

Source Centre de Ressources Economique CCI de Dunkerque

### ***Un taux de création d'entreprise plus faible au Pays des Moulins de Flandre que dans le Nord-Pas de Calais***

La création d'entreprises au sein du Pays des Moulins de Flandre a connu une hausse de 2002 à 2005 (9.1% à 10.7%), puis elle connaît une baisse passant de 10.7 % à 9.7 % en 2006. Le phénomène se produit également sur la Région et la France mais avec une baisse moins importante.

	2002	2003	2004	2005	2006
Moulins de Flandre	9,1 %	9,4 %	10,0 %	10,7 %	9,7 %
Nord-Pas-de-Calais	10,6 %	11,3 %	12,7 %	12,3 %	12,1 %
France métropolitaine	11,5 %	12,1 %	13,4 %	12,7 %	12,6 %

Source : Insee - Répertoire Entreprises et Établissements - Sirene (champ Industrie-Commerce-Services)

### ***Un taux de chômage toujours plus bas que celui de la région***

De 2003 à 2005, le taux de chômage dans la Zone d'emploi de Dunkerque a légèrement augmenté : il est passé de 11% en 2003 à 11.7% en 2005. En revanche, de 2005 à 2007 le taux de chômage connaît une baisse, passant de 11.7% à 10.3%, mais reste plus élevé que la moyenne nationale.

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Zone d'emploi de Dunkerque	11,0 %	11,3 %	11,7 %	10,9 %	10,3 %
Nord-Pas-de-Calais	11,4 %	11,7 %	12,3 %	11,6 %	10,6 %
France métropolitaine	8,8 %	8,9 %	9,0 %	8,4 %	7,5 %

Source : Insee, taux de chômage localisés

### ***Répartition des demandeurs d'emploi***

Au sein du Pays des Moulins de Flandre, la répartition des demandeurs d'emploi ressemble à celle de la Région et de la France. La part des moins de 25 ans est au dessus de la moyenne nationale et régionale.

	Zone d'emploi de Dunkerque	Dunkerque Evolution 2007-2006	Nord-Pas-de-Calais	NPDC Evolution 2007-2006	France	France Evolution 2007-2006
Part des - de 25 ans	27.2%	-6.8%	26.4%	-9.8%	19.6%	-11.6%
Part des femmes	46.6%	-2.7%	43.7%	-7.2%	48.4%	-9.1%
Part des demandeurs longue durée	31%	-10.4%	31.9%	-7.5%	25.9%	-20.7%
Total demandeurs d'emploi	10 896	-5.7%	171 067	-8%	1 947987	-9.4%

Source : ANPE Dares décembre 2007

### ***L'emploi en hausse, le taux de chômage en baisse***

L'emploi a progressé dans toutes les zones d'emploi de la région entre début 1999 et début 2006. Le nombre de personnes en emploi a augmenté de 2 239 personnes entre 1999 et 2006. Le chômage perd 3,1 points lors de cette même période.

Zone d'emploi	Nombre de personne en emploi				Part dans l'emploi régional (%)	Taux de chômage (%)		Variation du taux de chômage entre 1999 et 2006
	1999	2001	2005	2006		1999	2006	
Dunkerque	96 758	94 451	92 707	98 997	7	15,5	12,4	-3,1
Nord-Pas-de-Calais	1 369 100	1 340 662	1 336 352	1 433 580	100	15,6	13,1	-2,5

Source : Insee – Estimation d'emploi par zone d'emploi ; taux de chômage par zone d'emploi.

### ***Déplacement domicile-travail***

La part des actifs sortants (58.2 %) est supérieure à celle des actifs entrants (26.9 %) en 1999 même si la part des actifs entrants a progressé de 9,4 points depuis 1990.

	Part des actifs sortants		Part des actifs entrants	
	1990	1999	1990	1999
Moulins de Flandre	51,1%	58,2%	17,5%	26,9%

Source : Insee - Recensements de la population de 1990 et 1999

Excentrée, la zone d'emploi Dunkerque est moins concernée par les mobilités domicile-travail que le reste de la région. Les marchés du travail y fonctionnent de manière plus autonome. Cependant, il est possible de remarquer un fort flux interne et notamment entre la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) et le Pays des Moulins de Flandre.

Le développement des navettes domicile-travail inclut l'augmentation des flux transfrontaliers. Une étude récente a montré que le nombre de personnes résidant du côté français (Dunkerquois, métropole lilloise, Valenciennois, Sambre-Avesnois) et travaillant en Belgique est passé d'environ 14 400 en 1999 à plus de 22 500 en 2005. Le mouvement inverse a décliné pour se stabiliser autour de 5 500 personnes environ.

## 2.2. Approche organisationnelle des institutions du secteur culturel sur le Pays des Moulins de Flandre et première approche de leur politique

### 2.2.1. Note de cadrage au niveau national

*Les lois de décentralisation de 1982-83 ont posé comme principe le partenariat des différentes collectivités pour le développement culturel des territoires, en privilégiant les financements croisés. Aujourd'hui encore et malgré la loi du 13 août 2004, peu de compétences culturelles sont imposées aux différentes collectivités et leur niveau ainsi que leur répartition sont très inégales.*

#### Etat

L'Etat assure à travers le Ministère de la Culture principalement (mais d'autres ministères mènent également des actions culturelles, comme le Ministère des Affaires Etrangères, celui de l'Education Nationale...), la tutelle des grandes institutions nationales de création, de formation et de diffusion artistique. En région et en particulier à travers les DRAC, services déconcentrés du Ministère de la Culture et de la Communication, il accorde des subventions aux institutions et associations culturelles. Les DRAC sont plus généralement chargées de l'action culturelle et interviennent à ce titre dans tous les secteurs culturels.

#### Région

A part les Fonds régionaux (FRAC, FRAM) gérés en collaboration avec les DRAC, les régions n'ont pas hérité d'équipements en régie directe du fait de la décentralisation. Elles mènent la plupart de leurs actions culturelles en collaboration avec l'Etat (à travers les contrats de plan et la DRAC), essentiellement pour le soutien à la création artistique, au cinéma et au spectacle vivant et à leur diffusion. Les dépenses culturelles des régions sont généralement orientées vers la promotion du territoire et le renforcement des institutions culturelles les plus prestigieuses.

#### Département

Les lois de décentralisation ont transféré successivement aux départements des compétences en matière de lecture publique (Bibliothèques départementales de prêt), de gestion des archives départementales ainsi que plus récemment de mise en œuvre d'un schéma de développement des enseignements artistiques et la possibilité d'un transfert de la propriété de monuments classés ou inscrits appartenant à l'Etat.

Par ailleurs, les départements soutiennent traditionnellement la conservation et la mise en valeur du patrimoine des petites communes et peuvent gérer des musées départementaux.

#### L'Intercommunalité

Avec les lois de 1999 et de 2002 concernant les regroupements de communes, la prise de la compétence culturelle par les intercommunalités a été largement facilitée et s'est donc multipliée depuis une dizaine d'années et ce, malgré son caractère optionnel. Néanmoins, tous les cas de figure existent aujourd'hui : depuis la compétence effective mais non exécutée jusqu'à l'intervention dans le secteur culturel sans compétence ou intérêt communautaire défini.

### Communes

Les communes ont au minimum la responsabilité des bibliothèques de prêt, des musées et des conservatoires municipaux. Depuis la loi du 13 août 2004, elles ont la charge de l'organisation et le financement de l'enseignement artistique initial (musique, danse, art dramatique).

Notons par ailleurs que les communes sont les principaux financeurs publics de la culture (61% du financement public de la culture).

### **2.2.2. La région Nord Pas-de-Calais**

Le Conseil Régional participe activement au soutien des structures culturelles de son territoire et au financement des grandes institutions régionales telles que l'Orchestre National de Lille, le Fresnoy ou encore les scènes nationales.

Plus largement il affirme sa volonté de favoriser « l'accès à la culture sous toutes ses formes, d'accompagner les acteurs de la scène artistique régionale ».

Ainsi, la politique culturelle du Conseil régional du Nord-Pas de Calais s'appuie sur les axes suivants :

- Création, innovation et démocratisation
- Formation, enseignement et éducation
- Patrimoine
- Coopération culturelle eurorégionale et internationale
- Appui au développement culturel des territoires

Soulignons que le Conseil régional a initié un certain nombre de grands projets culturels parmi lesquels :

- Capitale régionale de la Culture avec Valenciennes 2007
- La création prochaine d'un Louvre à Lens
- L'exposition « Bonaparte et l'Égypte » au musée des Beaux-Arts d'Arras.

Le site internet du Conseil régional souligne : « pour fonder les bases de cet élan culturel, la direction de la culture s'est donnée quatre axes de travail :

- **permettre la production et l'innovation** en soutenant les compagnies, les artistes, les initiatives innovantes mais aussi les établissements à rayonnement régional ;
- **contribuer à plus de démocratisation culturelle**, augmenter et renforcer les passerelles entre les pratiques amateurs et la vie artistique : action dans les lycées et les universités, dans les quartiers et vers les populations éloignées de la culture, et redonner à la culture scientifique et technique la place qu'elle mérite, qualifier enfin l'enseignement artistique ;
- **accompagner les regroupements de communes ou les pays** dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leur politique culturelle en accord avec les lois Voynet et Chevènement en élaborant avec la Région leur propre schéma de développement culturel ;
- **offrir un appui logistique, technique et humain** en conseillant et assistant les porteurs de projets grâce à un centre de ressources, la mise à disposition gracieuse de matériel scénique, organiser et coordonner les opérations culturelles et favoriser la communication culturelle ».

### 2.2.3. Le Conseil général du Nord<sup>1</sup>

Au-delà de ses compétences légales en matière culturelle (médiathèque, les archives), le Conseil général du Nord a développé au fil des années une politique culturelle volontariste caractérisée par :

- une forte et régulière augmentation des moyens financiers mobilisés
- le développement de six équipements culturels structurants dont le Musée de Flandre installé à Cassel sur le territoire du Pays, mais également, le Musée Matisse ou encore le Forum des Sciences, etc.
- l'aide à la diffusion culturelle visant à développer la vie artistique dans tout le département et d'amener la culture à portée de tous
- le soutien aux porteurs de projets culturels, notamment à destination des collèges et des personnes âgées ;
- Au-delà des archives, la multiplication des actions en faveur du patrimoine public et privé.

Par ailleurs, outre le développement culturel, les objectifs de la politique culturelle du département sont divers :

- favoriser la cohésion sociale et le bien vivre ensemble
- promouvoir la notoriété et l'attractivité touristique des territoires
- contribuer au développement économique
- développer le rayonnement du territoire et de la collectivité qui porte la politique.

Dix ans après l'adoption de ses priorités en matière culturelle, le CGN a souhaité redéfinir le cadre de son intervention.

---

<sup>1</sup> Nous ne disposons pas des financements accordés par le Conseil Général du Nord aux institutions culturelles présents sur le territoire du Pays des Moulins de Flandre.

Avec l'aide du cabinet Cré'Action mandaté pour l'accompagner dans cette démarche, un premier document de travail a été élaboré. Cette nouvelle politique culturelle sera construite autour de 5 priorités et devrait prendre effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Une nouvelle politique culturelle pour le Nord en 5 priorités :

- placer la culture au cœur des projets de territoires et de coopération transfrontalière
- favoriser l'accès au savoir et à la connaissance pour tous
- permettre aux jeunes d'accéder à des pratiques artistiques et culturelles diversifiées
- faire vivre et partager les richesses historiques et patrimoniales du Nord
- porter une attention renouvelée à la création et à la diversité culturelle

En ce qui concerne le Réseau Départemental de Diffusion Culturelle, le Conseil Général a demandé à l'Agence Technique Départementale de coordonner cette action. Celle ci fournit une aide technique aux collectivités qui manquent souvent d'ingénierie pour monter leurs projets culturels comme c'est le cas de nombreuses communes du Pays des Moulins de Flandre.

### **L'Agence Technique Départementale**

L'ATD assure la coordination du Réseau départemental de diffusion culturelle. Ce dispositif de développement culturel est une initiative du Conseil général du Nord en partenariat avec des structures intercommunales sur tout le territoire départemental. Il a pour but de permettre une meilleure diffusion du spectacle vivant notamment auprès des personnes les plus éloignées de la culture pour des raisons géographiques, sociales ou culturelles.

Le Réseau est une organisation originale qui associe les collectivités territoriales et les acteurs de la vie culturelle pour une diffusion du spectacle vivant. Le Conseil Général du Nord initiateur du dispositif apporte aux intercommunalités une aide financière.

Les structures intercommunales mettent en place une politique de diffusion dont un outil est une commission culturelle formée des communes et des acteurs culturels. Elles sélectionnent des spectacles qui seront proposés aux communes, contractualisent avec les artistes, préparent les spectacles avec les communes notamment sur le plan de la sensibilisation des publics.

Les communes choisissent les spectacles, mettent à la disposition des salles, accueillent le public et les équipes artistiques, informent et sensibilisent le public.

L'Agence Technique Départementale assure la coordination du Réseau Départemental de Diffusion Culturelle en milieu rural. Elle apporte une aide artistique et administrative aux intercommunalités et aux communes. Elle assure la liaison entre elles afin d'optimiser leurs action. Avec l'aide du Département du Nord, elle apporte une aide technique au travers d'un pool de matériel géré et animé par un technicien du spectacle vivant.

### **La Médiathèque départementale du Nord**

La Médiathèque départementale du Nord joue un rôle considérable dans le soutien aux politiques de lecture publique pour les villes de moins de 10 000 habitants.

La MdN conseille les communes en matière d'organisation et de gestion des bibliothèques et instruit les dossiers de demandes de subvention pour la construction, l'aménagement mobilier et l'informatisation des équipements. Elle réfléchit aux côtés des partenaires à l'évolution de l'offre de lecture dans les différents territoires

La MdN prête aux bibliothèques-partenaires des documents tous supports : livres, CD, cédéroms, DVD, DVD Roms et partitions. Ces prêts enrichissent l'offre documentaire propre des communes et permettent d'élargir le choix du public.

La MdN propose également un programme annuel de formation aux bibliothécaires bénévoles ou salariés des bibliothèques-relais. Son objectif est d'améliorer la compétence professionnelle de ses partenaires par des formations de base, des formations thématiques et des formations à la carte.

#### **2.2.4. Le Pays des Moulins de Flandre**

Le service culture du Pays des Moulins de Flandre travaille sur trois grands axes :

##### **Favoriser la diffusion culturelle :**

###### Le Réseau de Diffusion Culturelle en Milieu Rural

Le Réseau départemental de diffusion culturelle en milieu rural est un dispositif de développement culturel initié et financé par le Conseil général du Nord en partenariat avec des structures intercommunales, sur l'ensemble du territoire départemental. Le territoire du Pays des Moulins de Flandre y adhère depuis 1996 (signature de la convention avec le Conseil Général du nord le 25 mai 1996).

Il a pour but de permettre une meilleure diffusion culturelle notamment auprès des personnes les plus éloignées de la culture pour des raisons géographiques, sociales ou culturelles. Le Réseau est un organe de concertation, de partage des compétences, de mutualisation des moyens et d'émergence de projets.

Essentiellement tourné vers le spectacle vivant. La majorité des spectacles se déroule dans des salles de taille modeste non équipées : ce sont donc majoritairement des petites formes, professionnelles et adaptables à tout type de salle, qui sont diffusées.

###### Le Festival International d'Orgue en Flandre

Le Pays des Moulins de Flandre est riche d'un patrimoine monumental de qualité (églises, retables) qui en fait son identité au cœur de la Flandre. Certains orgues ont été restaurés ces dernières années. Le public doit ainsi les redécouvrir et en profiter. Depuis 2002, ce sont ces instruments que le Festival International d'Orgue en Flandre fait découvrir et écouter à plein registre. Ce festival est organisé en partenariat avec l'association belge Fugato de Furnis, organisatrice du Festival International d'Orgue de Veurne-Westkust. De plus, le Pays travaille en partenariat avec

l'association des Retables de Flandre pour la mise en place de visites de l'église et des retables lors des entractes des concerts.

#### La coordination du festival « Musique au Musée »

Le Festival Musique au Musée a vu le jour en 2007. Aujourd'hui, il fédère les vingt et un musées de Flandre et deux musées belges.

En trois ans, le concept est passé d'un simple concert d'accordéon au musée de la Vie Rurale de Steenwerck à un véritable festival de musique. Soutenu par le Conseil Général du Nord, le jeune réseau souhaite conforter cet évènement culturel fédérateur. Il cherche ainsi à diffuser une activité culturelle et touristique sur l'ensemble du territoire transfrontalier, de Nieppe à Ghyvelde en passant par Poperinge et Noordpeene. Cela permet également aux musées d'attirer un nouveau public.

Ce festival est organisé conjointement par les deux Pays de Flandre. L'agent de développement culturel apporte des conseils artistiques aux musées et coordonne le festival en lien avec l'agent de développement tourisme des Pays Cœur et Moulins de Flandre.

#### Les déplacements à l'Opéra de Lille

Afin de favoriser l'accès à la culture et aux événements majeurs de l'offre culturelle régionale à tous les habitants du territoire, le Pays des Moulins de Flandre organise également deux déplacements en bus par saison en offrant le transport pour se rendre aux spectacles de l'Opéra de Lille.

### **Développer le volet sensibilisation et la pratique :**

#### Développer la sensibilisation

Dans le cadre du Réseau de Diffusion Culturelle, le Pays met en place des sensibilisations en lien avec la programmation culturelle. L'objectif est double : un objectif pédagogique pour sensibiliser le public afin de lui apporter une ouverture d'esprit, une connaissance sur le monde et sur d'autres cultures... mais également afin de favoriser la pratique artistique des différentes disciplines ; un objectif quantitatif : sensibiliser le public afin d'augmenter la fréquentation aux spectacles proposés sur le territoire.

#### Développer la pratique

Suite à des tables rondes avec les acteurs culturels organisées avec le Conseil de Développement en 2007/2008, certaines questions ont été soulevées :

Les associations culturelles du territoire évoquent un manque de professionnalisme des professeurs de théâtre, de danse et d'arts plastiques au sein même de leur association. Elles regrettent que les stages, ateliers ... ne reposent que sur des bénévoles non professionnels. Elles souhaiteraient davantage de rencontres entre les professionnels et les amateurs.

Les jeunes (adolescents) doivent être un public cible des actions culturelles du territoire, or ils sont souvent « oubliés ».

Pour répondre en partie à cette problématique, le Pays a par exemple réalisé en 2008/2009 les ateliers suivants :

- Atelier « marionnette » avec la Cie Mano Labo pour les enfants des deux écoles de Rexpoëde en amont du spectacle « Arïll les autres »

- Stage de cirque pendant une semaine avec le centre de loisirs de Rexpoède en amont du spectacle « Lili Petit pois ».

Il s'agit de développer les pratiques en lien avec la programmation culturelle du Pays.

#### Promouvoir les associations culturelles et les artistes amateurs locaux

Un catalogue des associations du territoire a été réalisé avec le soutien du Conseil de développement du Pays. Celui-ci est mis à jour régulièrement.

Afin de faire connaître le travail des associations locales des « *forums des associations culturelles* » (2005, 2006, 2007) ont été organisés. L'objectif était de favoriser l'accès à la pratique culturelle d'un maximum d'habitants mais aussi de permettre aux associations de présenter leur travail dans de bonnes conditions techniques et de se rencontrer entre elles.

#### **Valoriser le territoire par la culture, notamment flamande :**

Afin de favoriser la connaissance et la reconnaissance d'une culture flamande et d'assurer la cohésion des habitants autour de valeurs communes, le Pays continue de créer un sentiment commun d'appartenance à une identité flamande. Celle-ci repose sur trois piliers principaux :

- La langue flamande : soutien à l'Institut de la Langue Régionale Flamande
- Le patrimoine et les paysages de Flandre.
- La culture, les traditions et la convivialité : organisation du salon « Tradi'Flandre »...

#### **2.2.5. Les communautés de communes du Pays**

- **Communauté de communes du Canton de Bergues**

Président : André Figoureux, Maire de West-Cappel

##### **Compétences :**

- Développement économique
- Finance
- Information, communication et relations entre EPCI voisins
- Voirie, assainissement
- Développement rural et social
- Culture
- Environnement

La Communauté de Communes du Canton de Bergues a dix-sept ans. Née le 15 décembre 1992, la communauté de communes était alors la première du département du Nord.

12 villes et villages composent la Communauté de Communes, comprenant 15 082 habitants. Il s'agit des communes de Bergues, Bierne, Bissezeele, Crochte, Eringhem, Hoymille, Pitgam, Quaëdypre, Socx, Steene, West-Cappel, Wylder.

Depuis mars 2001, l'environnement, la culture et le tourisme sont également des sujets prioritaires pour la Communauté de Communes.

Elle a acquis la compétence culturelle en 2001. Cependant, elle n'est pas clairement exprimée dans ses statuts. En effet, la culture est présente par le biais d'actions socioculturelles

mais aussi par le biais du tourisme. La compétence culturelle passe par la mise en place d'actions mais surtout par le soutien aux initiatives locales.

La communauté de communes met en place des concours de dessins dans les écoles pour le calendrier et des circuits cyclo-touristiques. De plus, elle soutient les randonnées culturelles avec les écoles qui permettent la découverte du patrimoine, les fêtes locales et l'Office de Tourisme de Bergues. La commission culture prévoit d'instaurer un accès au musée de Bergues ainsi qu'aux fermes du réseau « Savoir-vert » pour les jeunes des écoles du canton.

La compétence est mise en œuvre par le soutien aux associations. Ce sont elles qui réalisent les actions pour la Communauté de communes.

Il n'y a pas de service culturel au sein de la Communauté de communes. Les choix des actions à réaliser et à soutenir sont discutés par la commission Culture présidée par M. Rommelaère adjoint en charge de la culture.

En termes de budget, 40 000€ sont consacrés pour la compétence culturelle : 20 000€ pour le soutien et la mise en place d'actions et 20 000€ pour le soutien à l'Office de Tourisme de Bergues.

- **Communauté de communes de la Colme**

Président : M. Michel Decool, Maire de Cappelle-Brouck

**Compétences :**

- Aménagement de l'espace communautaire
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement dans l'intérêt communautaire
- Création aménagement et entretien de l'ensemble des voiries du domaine public et privé des communes
- Politique du logement et du cadre de vie
- Mise en place d'une politique sociale et culturelle

Créée en 1993, la Communauté de Communes de la Colme est composée des communes de Brouckerque, Cappellebrouck, Drincham, Holque, Looberghe, Millam, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrouck et Wulverdinghe.

La Communauté de Communes de la Colme est l'outil privilégié d'aménagement, de développement et de protection de l'environnement de ces 9 communes regroupant 7 046 habitants sur près de 8700 hectares.

En matière de culture, la Communauté de communes de la Colme ne met pas particulièrement en place de projets. La compétence culturelle reste à la charge des communes. En revanche, un spectacle sera organisé en octobre dans le cadre de la saison culturelle du Pays des Moulins de Flandre.

- **Communauté de communes de Flandre**

Président : André-Pierre Becquet, Maire d'Uxem

**Compétences :**

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Mise en œuvre de plans intercommunaux de l'environnement, du tourisme, du cadre de vie
- Entretien des voiries, réfection des voiries
- Assainissement
- Lutte contre les rats musqués
- Réalisation et éventuellement gestion d'équipements culturels, sportifs, sanitaires et sociaux, socio-éducatifs, de loisirs, en général de tout équipement ou service d'intérêt social et collectif
- Service aux personnes

La Communauté de Communes de Flandre regroupe neuf communes : Bambecque, Ghyvelde, Killem, Hondschoote, Les Moères, Oost-Cappel, Rexpoède, Uxem et Warhem. Son territoire couvre 15 000 ha pour 14 692 habitants.

Des loisirs jeunes sont proposés à chaque vacances avec encadrement par une équipe d'animation composée de professionnels de la Communauté de communes de Flandre.

L'école Intercommunale de musique regroupe plus de 300 élèves répartis sur le centre Malher d'Hondschoote et le centre Debussy de Ghyvelde. Des professeurs diplômés de conservatoire enseignent des disciplines aussi variées que la guitare, la trompette, le violon, la clarinette, la flûte, le tuba, le piano, les grandes orgues, le chant choral ou l'accordéon.

Il n'y a pas de projets culturels mis en place par la Communauté de communes. La compétence culturelle est à la charge des communes. L'école intercommunale de musique est comprise dans le budget de l'enseignement et non dans celui de la culture.

- **Communauté de communes de l'Yser**

Président : René Kerckhove, Maire de Wormhout.

**Compétences :**

- Tourisme, Jeunesse et culture
- Logement et affaires sociales
- Voirie
- Tourisme et Environnement
- Equipement, sécurité, animation

La communauté de communes de l'Yser possède une compétence Tourisme, Jeunesse et Culture depuis son origine en 1996. Par cette compétence, elle soutient tous les Offices de Tourisme de son territoire, elle gère l'Ecole intercommunale de musique et elle met en place des actions pour

la jeunesse (adolescents de 13-17 ans) type séjours de vacances, sorties au cinéma ou dans des parcs d'attractions...

Cette compétence est mise en œuvre par le service Tourisme, jeunesse et culture composé de deux personnes, une en temps plein et une à mi-temps.

Le budget comprend deux parties. Il y a un budget de l'ordre de 195 000€ réservé pour l'Ecole intercommunale de musique et un budget de l'ordre de 180 000€ pour les actions en direction de la jeunesse.

- **Communauté de communes du Pays de Cassel**

Président : Jean-Pierre Varlet, Maire de Sainte-Marie-Cappel.

**Compétences :**

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Mise en œuvre de plans intercommunaux de l'environnement, du tourisme et du cadre de vie
- Entretien et réfection des voiries

La Communauté de Communes du Pays de Cassel, a été créée en octobre 1996 pour fonctionner à partir du 1er janvier 1997.

Elle regroupe les communes d'Arnèke, de Bavinchove, de Buyscheure, de Cassel, d'Hardifort, de Noordpeene, d'Ochtezeele, d'Oxelaere, de Rubrouck, de Sainte Marie Cappel, de Wemaers Cappel, de Zermezele et de Zuytpeene. La communauté de communes comprend 9 939 habitants.

La représentation des communes y est assurée avec deux délégués par communes, auxquels se joint un délégué supplémentaire par tranche de 1000 habitants. Le Conseil de Communauté compte ainsi 29 membres.

La Communauté de communes n'a pas de compétence culturelle. La culture est à la charge des communes adhérentes à la Communauté.

**Conclusion :** *4 communautés de communes sur 5 ont la compétence culture. Cependant, peu réalisent effectivement des projets culturels en dehors de la gestion des écoles intercommunales de musique.*

*Peu de communautés de communes ont des salariés dédiés à la culture. Ce service est souvent noyé dans d'autres services.*

### 2.2.6. Les communes

En matière de culture, seules quelques communes (Hondschoote, Esquelbecq...) possèdent un service culturel. Dans les autres communes, la culture peut-être dirigée de quatre manières différentes. La culture peut être confiée à la Communauté de communes à laquelle la commune appartient lorsque celle-ci a acquis la compétence culturelle. Elle peut également être confiée au Comité des fêtes où elle est alors assimilée aux loisirs, à la jeunesse et/ou au tourisme. Elle peut aussi être régie par une commission culture présidée par un adjoint à la culture. Ou encore, elle peut reposer sur les activités des associations culturelles locales. Dans la plupart des cas, la culture est assimilée aux loisirs et fêtes des communes.

**Conclusion :** *Peu de communes ont des adjoints dédiés uniquement à la culture. Cette compétence est souvent liée aux services des fêtes, loisirs ou communication. Ces élus ont souvent des difficultés à donner le budget culturel de leur commune étant donné que celui ci est mélangé à d'autres budgets communaux.*

*Peu de communes disposent de techniciens issus de la filière culturelle.*

### 2.2.7. Les associations

Les associations sont nombreuses sur le territoire du Pays des Moulins de Flandre. En effet, on recense une centaine d'associations réparties sur les cinquante-cinq communes du Pays. Elles représentent différentes disciplines telles que la musique, la danse, le spectacle vivant, la lecture, les arts plastiques et le patrimoine bâti et non-bâti. Les associations de musique (30) sont les plus nombreuses notamment par la présence d'harmonies municipales. Les associations de danse (19), de spectacle vivant (17) et de lecture (14) sont pratiquement en nombre équivalents. En dernière position se trouvent les arts plastiques (8) qui sont le plus souvent des pratiques individuelles.

Les associations de lecture sont majoritairement celles qui gèrent les bibliothèques dans les communes. De plus, deux associations travaillent autour du livre en organisant des marchés du livre et des foires aux livres.

Les associations de musique ont quatre grandes activités : l'enseignement, les harmonies, les chorales et les groupes de musique.

Les associations de spectacle vivant peuvent être tournées vers la diffusion de spectacle, la création de spectacle ou la mise en place d'ateliers de pratique artistique.

En arts plastiques, ce sont essentiellement des associations de pratiques artistiques mais quelques associations mettent en place également des expositions.

Du point de vue géographique, c'est le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cassel qui rassemble le plus d'associations culturelles. Les associations se répartissent sur un tiers des communes de l'intercommunalité : seules les cinq plus petites communes n'ont pas d'associations.

La Communauté de communes de la Colme est celle qui comporte le moins d'associations sur son territoire. Elles sont regroupées sur cinq communes.

Au sein de la Communauté de communes du Canton de Bergues, parmi les vingt associations culturelles recensées, douze se trouvent à Bergues et les autres se situent dans trois autres communes de la Communauté de communes.

Les dix-sept associations implantées dans la Communauté de communes de l'Yser se répartissent majoritairement dans trois communes.

Sur le territoire de la Communauté de communes de Flandre, seize associations sont présentes. Elles se regroupent dans la moitié des communes de la Communauté de communes.

La commune de Watten comprend trois associations.

**Conclusion :** *Le Pays des Moulins possède une vraie dynamique associative, force vive sur le territoire. Un grand nombre de manifestations culturelles sont mises en place par le tissu associatif. Ce milieu associatif est animé par des bénévoles non professionnels ce qui peut avoir ses limites.*

### **3. Diagnostic du territoire**

### 3.1. Analyse sectorielle

#### 3.1.1. Démarche méthodologique

La première phase de l'étude sur la culture, engagée par le Pays des Moulins de Flandre, consiste en la réalisation d'un état des lieux des politiques, des équipements et des associations culturels implantés sur le territoire.

Dans un premier temps, nous nous sommes intéressés aux travaux déjà réalisés au sein du Pays. Un annuaire des associations a pu être réalisé grâce aux informations communiquées par chaque commune, suite à l'envoi d'un questionnaire.

De plus, le travail du Conseil de développement en matière de culture, le S.C.O.T ainsi que les travaux déjà engagés par l'agent de développement culturel du Pays ont été étudiés. Afin de mener à bien l'état des lieux en matière de culture du territoire, nous avons dû rechercher tous les renseignements possibles en termes de lecture, de spectacle vivant, de cinéma, d'arts plastiques, de musique, de patrimoine et de politique culturelle. Nous avons, d'abord, vérifié et complété les renseignements sur les associations avec l'aide d'un questionnaire auquel chaque association a répondu par téléphone ou mail. Ceci nous a permis de connaître une grande partie des équipements et associations dans toutes les disciplines confondues.

Puis, pour les informations relevant de la lecture publique, nous avons pris contact avec la Médiathèque Départementale du Nord qui nous a donné accès à tous les chiffres relatifs aux bibliothèques du territoire qui font partie du réseau.

Ensuite, un entretien téléphonique avec les maires ou adjoints à la culture des communes a été réalisé pour comprendre le fonctionnement de la culture sur leur territoire.

En termes de cinéma, nous avons pris contact avec Cinélique qui a le monopole sur la diffusion de films dans le territoire.

Des recherches sur les initiatives et dispositifs en matière de conservation et mise en valeur du patrimoine ont également été engagées.

Suite à la collecte de toutes ces informations, il a été possible d'analyser ce qui se fait en matière de culture et d'en comprendre les points forts et les points faibles du territoire dans chaque discipline.

#### 3.1.2. Spectacle vivant

(1) *État des lieux sur le territoire d'étude*

##### **Les équipements**

Sur le territoire du Pays des Moulins de Flandre, il y a très peu de salles équipées pour recevoir des spectacles ou des expositions. Les salles où ont lieu les spectacles peuvent se partager en trois catégories : les salles purement culturelles, les salles polyvalentes et les autres structures de type église, café...

## **Equipements purement culturels**

### La Maison du Westhoek d'Esquelbecq :

La maison du Westhoek est un équipement qui comprend l'Office de Tourisme, la médiathèque et la salle d'expositions et de spectacles. Par le biais de l'Office de Tourisme, la Maison du Westhoek permet aux touristes de découvrir la Flandre et aux habitants de prendre connaissance des manifestations du territoire. La médiathèque accueille les habitants d'Esquelbecq et des communes voisines pour développer l'accès à la culture. La salle de spectacle de la Maison du Westhoek, avec ses 300 m<sup>2</sup> modulable en deux espaces, ses 300 places assises, et son équipement technique (vidéo projecteur, écran électrique, régie son et lumière, espace scénique pro 50 m<sup>2</sup> ...) est une des salles les mieux équipées du territoire.

Dans cette salle de spectacles, il est proposé diverses activités. Ainsi, il est possible d'assister à des spectacles de théâtre amateur et occasionnellement de théâtre professionnel, à une exposition annuelle essentiellement sur le Westhoek enrichie d'une exposition temporaire en été, à des retransmissions de spectacles sur grand écran avec Cielécran et à des séances de cinéma tous les mois grâce à CinéLigue. Par ces différentes activités, la Maison du Westhoek accueille tous les publics, qui varient selon les manifestations proposées. De ce fait, un programme trimestriel est édité tout au long de l'année pour communiquer sur la saison culturelle mise en place par la commune.

Cette salle possède un potentiel intéressant, fruit d'un aménagement de type « salle de spectacle ». En effet, la jauge est importante, la puissance électrique suffisante, l'aménagement scénique important et l'obscurité totale.

### Complexe « La Source » à Rexpoëde :

Le Complexe « La Source » de Rexpoëde, ouvert en 2007, comprend un centre social, une médiathèque et une salle de spectacles. La salle ayant été construite dans le but de diffuser des spectacles, elle est ainsi très bien équipée pour en recevoir. En effet, les 200 m<sup>2</sup> disponibles, la capacité d'accueil de 199 places assises, ses deux loges et son équipement technique (praticables, la régie son et lumière, l'écran de projection...) font que la salle peut accueillir des spectacles dans de bonnes conditions techniques

La salle de spectacles est utilisée tour à tour par la médiathèque, le Centre social ou encore par les associations locales. La programmation est donc très variée. En termes de culture, sont organisés des spectacles de théâtre amateur ou professionnel, des concerts, des expositions, des galas de danse, des soirées cabaret-théâtre et des conférences. En plus de cette programmation culturelle, la salle accueille des cours de sports et quelques fêtes locales. Le public est donc éclectique, la diversité des manifestations permet de toucher un plus grand nombre de personnes.

Cette salle possède un potentiel important car pensé lors de sa conception en tant que salle de spectacles et non de salle polyvalente. C'est un atout majeur pour la diffusion culturelle en milieu rural dans le Pays des Moulins de Flandre cependant, elle ne semble pas assez utilisée pour la culture malgré la qualité de son équipement.

Ces deux équipements sont destinés à la culture mais ils ne sont pas spécialisés à une discipline. De plus, ils sont souvent sous-exploités par rapport à leur potentiel.

## **Equipements polyvalents**

Les équipements polyvalents sont les salles des communes qui peuvent recevoir des spectacles mais qui accueillent également les activités à caractère associatif ou privé et les fêtes locales. Ces salles sont très majoritairement peu équipées pour l'accueil de spectacles. Il existe environ une salle polyvalente par commune. Elles ne sont souvent pas équipées en matériel son et lumière, en gradin, en scènes, en loges... De plus, il est difficile d'y faire le noir, impossible d'y attacher les chaises comme la réglementation le demande, et d'y installer des projecteurs... Ces salles sont très peu disponibles, souvent trop petites ou mal équipées pour accueillir des spectacles professionnels.

Quelques salles possèdent un bon potentiel mais qui est amoindri par de nombreux problèmes : obscurité de la salle, hauteur des plafonds, architecture de la salle, puissance électrique... De ce fait, ces salles perdent de leur potentiel et ne peuvent pas accueillir tous les types de spectacles.

Cependant, il est possible de trouver quelques salles qui sont mieux équipées. C'est le cas de la salle polyvalente de Ghyvelde, qui possède un fort potentiel. En effet, elle est bien équipée en terme de sonorisation et de lumière, dispose de loges et d'équipements scénographiques ; elle comporte une scène fixe qu'il est possible d'agrandir et possède une bonne capacité d'accueil du public ; elle possède en outre un accès pour les camions. De nombreux spectacles peuvent y être programmés sauf ceux nécessitant une hauteur importante. Il serait intéressant que la commune utilise cette salle à la hauteur de son potentiel pour des manifestations culturelles. C'est un outil plein d'avenir. Il est à noter qu'une nouvelle salle a été bâtie à Hoymille. Celle-ci a été pensée pour y diffuser des spectacles et mettre en place des expositions.

En parallèle à tous ces équipements, il est possible de programmer des spectacles dans d'autres lieux. En effet, dans certaines communes où il n'y a pas de salle ou une salle mal équipée, des spectacles peuvent être organisés dans des églises, des médiathèques, des musées ou encore dans des cafés. Ce sont toujours des spectacles de petites formes.

**Conclusion :** Seules 2 communes possèdent un équipement à dominante culturelle. Cependant, ces 2 équipements ne disposent pas de personnel dédié uniquement à la gestion et à la programmation des salles : absence de directeur, absence de programmateur, absence de régisseur.

L'équipement de Ghyvelde possède un fort potentiel non exploité.

## ***Les festivals***

### **Plaisir de lire : festival Théâtre amateur**

Porté par l'association Plaisir de Lire à Buysseure. 8<sup>ème</sup> édition en juin 2009

Lieu : Buysseure

Durée : 1 journée (14 juin 2009)

Programme : présentation du travail de différentes troupes amateurs

Public : enfants et adultes  
Budget : environ 12 000 €

### **Cassel Cornemuses**

Porté par le collectif d'expression musicale SMITLAP à Ste Marie Cappel. 9<sup>ème</sup> édition en 2009.  
Lieu : Cassel en environs (communauté de communes)  
Durée : 3 jours mi-juin pour le festival + 4 demi-journées de sensibilisation dans les collèges  
Programme : musiques traditionnelles : musiciens professionnels de niveau international et des musiciens amateurs issus pour la plupart de la région  
Public : régional  
Budget : environ 38 000 €

### **Conteurs en campagne**

Porté par la fédération des foyers ruraux 5962. 17<sup>ème</sup> édition en 2009.  
Lieu : région Nord - Pas de Calais  
Durée : 1,5 mois (mi septembre à fin octobre)  
Programme : spectacles de contes professionnels  
Public : tout public  
Budget : ?

### **Rockin'Blues**

Porté par l'association Blues Box à Cassel. 7<sup>ème</sup> édition en 2009  
Lieu : Cassel et environs  
Durée : 1 mois (14 février au 15 mars 2009)  
Programme : concerts de blues (amateurs et professionnels)  
Public : jeunes et moins jeunes  
Budget : environ 7000 €

### **Festival Détours et raccourcis**

Porté par l'Office de Tourisme « Cassel Horizons »  
Lieu : Cassel et environs (2 communautés de communes)  
Durée : 2 mois : période estivale (juillet et août)  
Programme : spectacles de contes, randonnées contées, repas contés dans des estaminets (programme complémentaire avec l'opération du CGN « Les beaux dimanches du Mont Noir »).  
Amateurs et professionnels.  
Public : enfant à partir de 6 ans et adultes selon les spectacles, public local mais aussi touristes  
Budget : environ 23 000 €

### **Voix en Flandre**

Porté par l'association Voix en Flandre à Bourbourg. 4<sup>ème</sup> édition en 2009.  
Lieu : communes du Pays des Moulins de Flandre et de la CUD  
Durée : 4 mois de mars à juin.  
Programmation : concerts de chants chorals, ateliers, contes musicaux, concert œnologique  
Public : enfants en milieu scolaire, choristes déjà pratiquants mais aussi à toute personne amateur de chant et de musique.

Budget : environ 58 000 €

### **Festival International Albert Roussel**

Porté par le centre international Albert Roussel à Bavinchove. 13<sup>ème</sup> édition en 2009.

Lieu : Flandre maritime et intérieure

Durée : 1 mois (mi septembre à mi octobre)

Programme : concerts de musique classique : Musique française du XXe siècle principalement

Public :

Budget :

### **Semaine de la Mongolie (Guillaume de Rubrouck)**

Porté par l'association Guillaume de Rubrouck à Rubrouck. 3<sup>ème</sup> édition en 2010 (septembre).

Durée : 1 mois, avec une semaine comme temps fort (habituellement fin avril mais décalé en septembre pour 2010)

Programmation pluridisciplinaire : expositions, spectacles, ateliers, musique traditionnelle, chant diphonique, cinéma, art contemporain, calligraphie, littérature ... tous les aspects de la culture mongole.

Public régional

Budget : environ 20 000 €

Projet à dimension transfrontalière.

### **Festival de la Langue et de la Musique Flamandes**

Porté par l'Institut de la langue flamande. 4<sup>ème</sup> édition en 2009 (octobre)

Lieu : Flandre intérieure ou maritime

Durée : 2 jours mi octobre

Programme : initiation à la langue flamande, concours de rhétorique, concert d'œuvres classiques, bal folk, musiques traditionnelles et contemporaines flamandes, expositions ...

Budget : environ 25 000 €

### **Du métal à la campagne**

Porté par l'association Hondshooteise des Jeux et Traditions (AHJT) à Rexpoede. 1<sup>ère</sup> édition en septembre 2008, renouvelé en septembre 2009.

Lieu : Rexpoede

Durée : 1 journée

Programmation musicale « rock- métal- fusion », amateurs et professionnels.

Public : jeunes de 16 à 35 ans

Budget : environ 13 000 €

### **Musique et patrimoine en Flandre :**

Porté par l'association Musiques en Eurorégion. 7<sup>ème</sup> édition en 2009.

Lieu : Communes du Pays des Moulins de Flandre et de la CUD (flandre intérieure et littorale)

Durée : 9 jours du 11 au 20 juillet environ

Programmation artistique de haut niveau international dans des lieux de patrimoine exceptionnels.

Public : Flandre : 30%, Dunquerqueois : 30%, Audomarois : 10%, Région NPDC : 10%, Touristes (y compris belges) : 20%  
Budget : environ 69 000€

#### **Festival de carillon à Hondschoote**

Porté par l'association Culture et Patrimoine en Flandre à Hondschoote. 9<sup>ème</sup> édition en 2009.

Lieu : Hondschoote

Durée : 3 jours mi aout

Programme : carillonneurs professionnels et amateurs

Public :

Budget :

Projet qui pourrait être de dimension transfrontalière en 2010.

#### **Festival des beaux dimanches du Mont Noir**

Porté par le CGN depuis plus de 10 ans.

Lieu : Villa Marguerite Yourcenar à Saint Jans Cappel et environ (décentralisation des spectacles le samedi dans une commune environnante)

Durée : 2 mois période estivale juillet et août : samedi : décentralisation dans un village de flandre, dimanche : villa mont noir

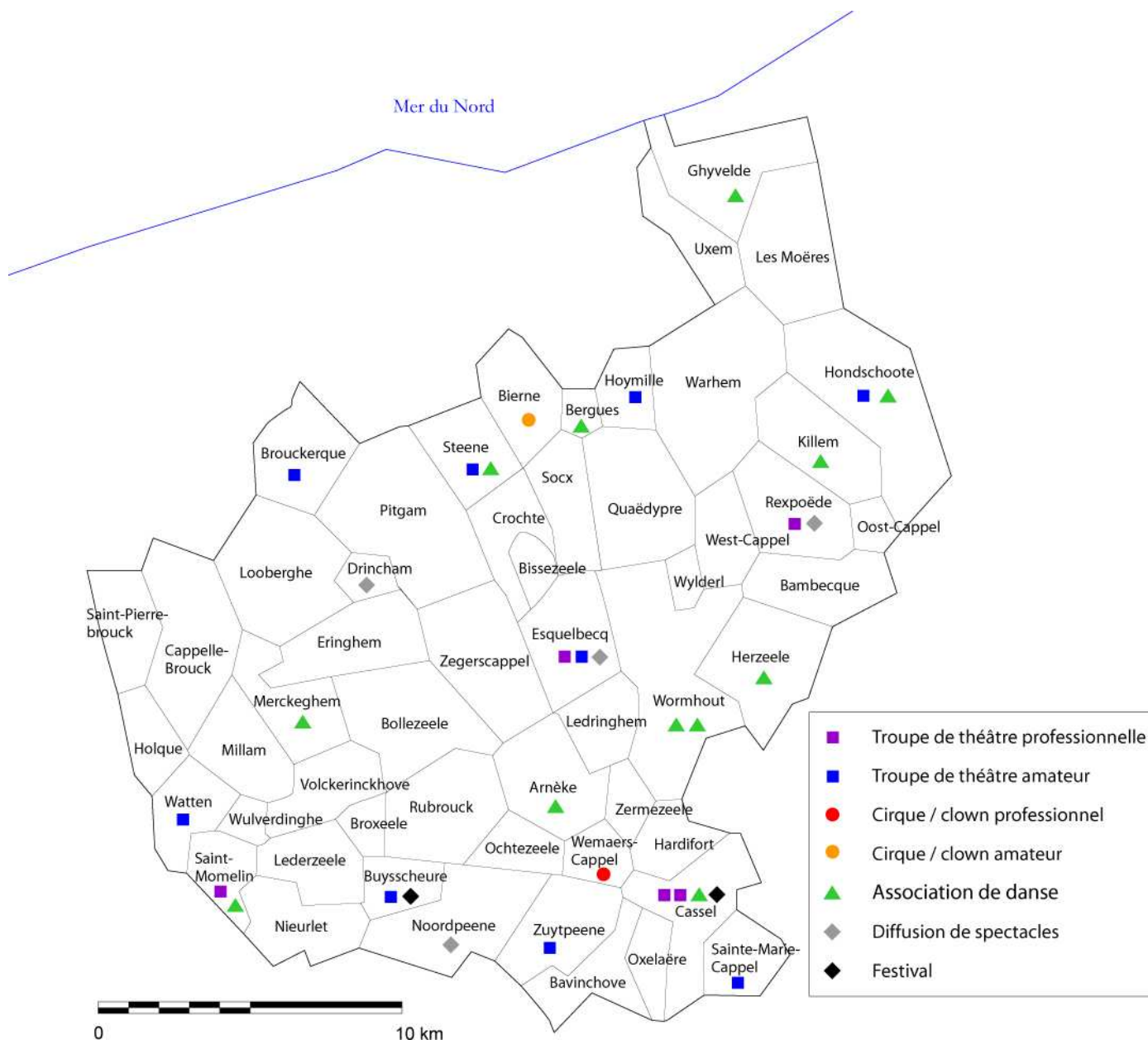
Programme : spectacles théâtre de rue et des arts du cirque professionnels

Public : tout public et touristes (gratuit)

Budget :

**Conclusion** : La majorité des festivals concernent 2 grands secteurs : la musique, qu'elle soit classique ou traditionnelle et le secteur du conte, théâtre ou de la langue. Il s'agit, le plus souvent, de festivals à dimension locale ou pour quelques uns régionale.

## Les associations



### Le spectacle vivant : théâtre, cirque et danse

Dans le domaine du spectacle vivant, il y a soixante six associations implantées sur le territoire du Pays des Moulins de Flandre. Au sein de la discipline du spectacle vivant, il y a trente associations de musique, dix-sept associations de théâtre-conte-cirque et dix-neuf associations de danse.

En théâtre-conte-cirque, huit associations créent et représentent des spectacles. Ce sont tant des pièces de théâtre de boulevard ou de vaudeville que des sketches ou encore que des textes contemporains. Cependant, la majorité des troupes de théâtre font du théâtre de boulevard ou du

vaudeville. Seule une troupe de théâtre travaille sur des textes contemporains. En outre, six associations mettent en place des ateliers de pratiques artistiques. Il y a des ateliers pour tous les publics, pour les enfants, pour les jeunes, pour les adultes. Enfin, les deux autres associations sont organisatrices de spectacles, elles font essentiellement de la diffusion de spectacle. Dans ce domaine, deux associations sont professionnelles, Paroles bohèmes, une association de contes et Les porteuses de son, une compagnie de contes.

En danse, les associations proposent essentiellement des cours de danse. Ils sont divisés entre les cours de country (3), des cours de danse de salon (2), des cours de danses modernes (4) et des ateliers de pratiques artistiques dispensés par des professionnels (4). Certains de ces cours pourraient être assimilés à des cours de sports, il s'agit surtout de faire de la danse rythmique. Les ateliers de pratiques artistiques travaillent réellement sur les enjeux artistiques de la danse. Seule l'association Vierboot ne donne pas des cours de danse mais elle travaille autour des danses traditionnelles par le biais de représentations.

En musique, quatre pratiques se distinguent : les harmonies batteries, les groupes de musiques, les chorales et l'enseignement de la musique. Les associations des harmonies et des groupes de musiques sont les plus nombreuses, ils forment dix-huit associations. Dans les deux cas, il est question de l'apprentissage d'un instrument et d'une représentation en public lors de fêtes locales ou soirées. Les chorales, au nombre de cinq, animent les grandes messes ou des fêtes locales. Les quatre dernières structures d'enseignement de la pratique musicale, les écoles de musique, permettent l'apprentissage du solfège et de la pratique instrumentale, assez variée. Les élèves sont encadrés par des professionnels de la musique. Trois écoles intercommunales et une communale dispensent cet enseignement sur le territoire

En général, les associations fonctionnent de la même manière et agissent au même niveau. En effet, ce sont en majorité des amateurs qui font ça pour le plaisir. Cependant, certains font des formations pour améliorer leur technique d'enseignements pour les ateliers de pratiques ou encore pour un perfectionnement des comédiens, des musiciens, des chanteurs, des danseurs. Ces mêmes associations ont recours à des professionnels dans leur pratique associative. Ce sont essentiellement des intervenants, des artistes ou des techniciens. Et d'autres ont un agrément jeunesse et sports comme l'association Lire à Ghyvelde ou encore Des Voix en Flandre.

De plus, les associations agissent sur leur commune et s'étendent quelquefois aux communes limitrophes. Seule une minorité d'associations s'étend vers la Communauté Urbaine de Dunkerque, la région lilloise ou encore le Nord-Pas de Calais. Une autre petite minorité tend à se développer et à aller dans la France entière.

Les associations peuvent avoir plusieurs modes de ressources de financement. Soit, elles financent leurs activités grâce à une subvention de leur commune et aux recettes de leurs activités ; soit seulement grâce à leurs recettes, soit par des demandes de subventions aux différentes collectivités selon leur projet ; soit elles n'ont aucun budget. Dans la plupart des cas, les associations font des demandes de subventions communales et couvrent leurs frais grâce aux recettes de leurs activités. Mais les associations qui ne fonctionnent que grâce à leurs recettes sont aussi nombreuses.

Les difficultés les plus rencontrées par les associations de spectacle vivant s'expriment en termes de mise à disposition d'un local et de sa capacité, de matériel et de moyens. Il est souvent

difficile de pouvoir rémunérer les intervenants, de trouver une salle disponible ou d'avoir un local personnalisé ou encore de renouveler le matériel, notamment les instruments de musique et les costumes des harmonies.

### ***Le Réseau Départemental de Diffusion Culturelle en milieu rural***

#### *Statistiques sur l'accueil des spectacles par commune*

Durant les dix dernières années, seules 16 communes du Pays des Moulins de Flandre sur 55 n'ont jamais accueilli de spectacle. Les autres ont reçu entre un (Bavinchove, Warhem...) et sept spectacles (Esquelbecq). Les communes qui ont accueilli le plus de spectacle sont Esquelbecq, Herzeele, Rexpoède, Rubrouck et Saint-Pierrebrouck. Ce sont, le plus souvent, les communes les plus impliquées dans le secteur culturel qui accueillent le plus de spectacles. Cela vient certainement du fait de l'engagement des élus, des associations locales et des habitants.

#### *Statistiques sur les genres de spectacles*

En étudiant les disciplines représentées depuis dix ans dans les saisons culturelles, nous pouvons remarquer que la majorité des spectacles programmés sont de la chanson/musique ou des spectacles pour le jeune public. Le théâtre et le conte se situent après dans les choix des communes. Le cirque et la danse sont quant à eux presque oubliés.

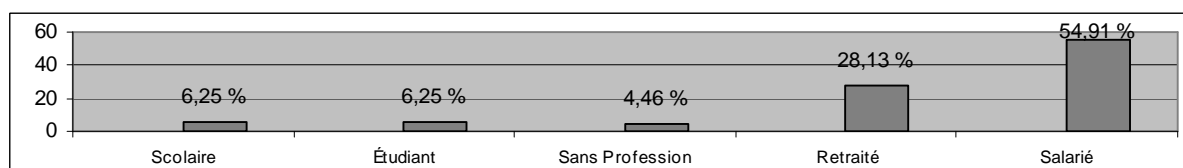
Nombre de spectacles par discipline								
Disciplines	Contes	Cirque	Musique	Chanson	Danse	Théâtre	Jeune Public	Humour
TOTAL des spectacles	8	4	25	21	4	14	20	7

#### *Statistiques sur le public*

Ces statistiques sur le public ont été réalisées lors d'une enquête mise en place sur la saison 2001-2002. Deux cent soixante personnes ont répondu aux questionnaires établis.

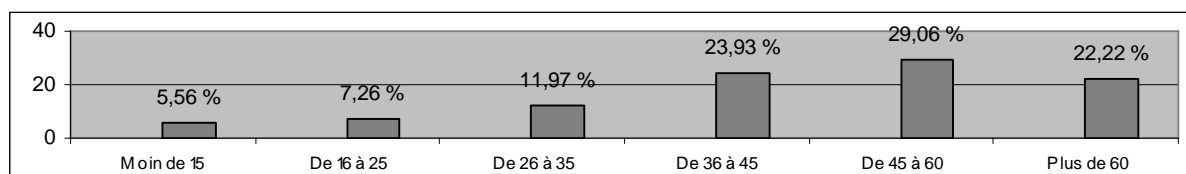
#### Une majorité de salariés participant aux spectacles du Pays

Le public participant aux spectacles du Pays des Moulins de Flandre se compose en majorité de salarié (54.91%) mais aussi de retraité (28.13%). Ces deux catégories de personnes sont ceux qui viennent le plus souvent voir les spectacles. Les publics scolaires et étudiants sont à égalité sur la fréquentation de la saison culturelle du Pays. En effet, 6.25% de scolaire et d'étudiant participent aux spectacles. Ils sont en minorité avec les personnes sans profession.



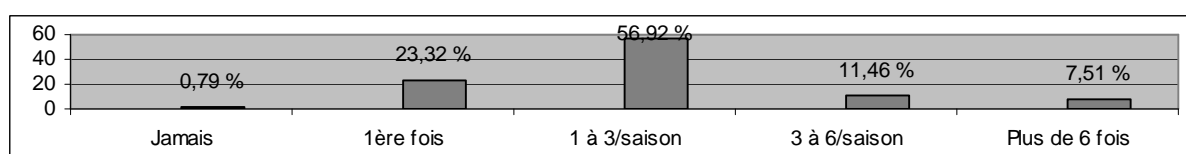
### Les 45-60 ans participent en majorité aux spectacles

Le public du Pays des Moulins de Flandre se situe en majorité dans les tranches d'âges entre 36 et plus de 60 ans. Ceci explique que les spectateurs soient majoritairement salariés ou retraités. Les 16-25 ans participent peu à la saison culturelle.



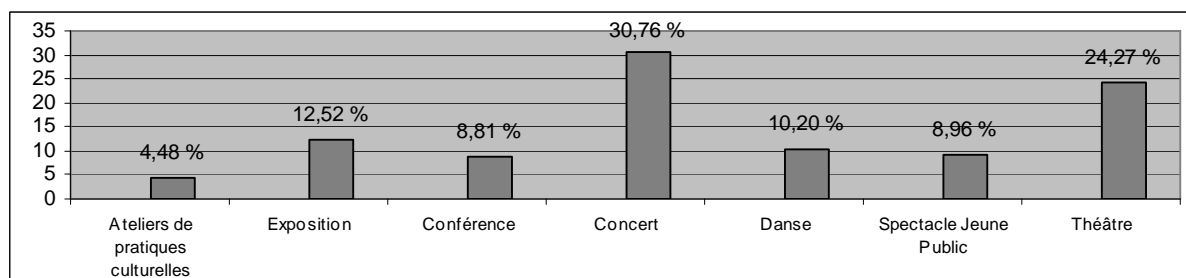
### Un à trois spectacles par saison en majorité

La majorité des spectateurs viennent de une à trois fois par saison. Ils se font plus rares à partir de 3 à 6 par saison.



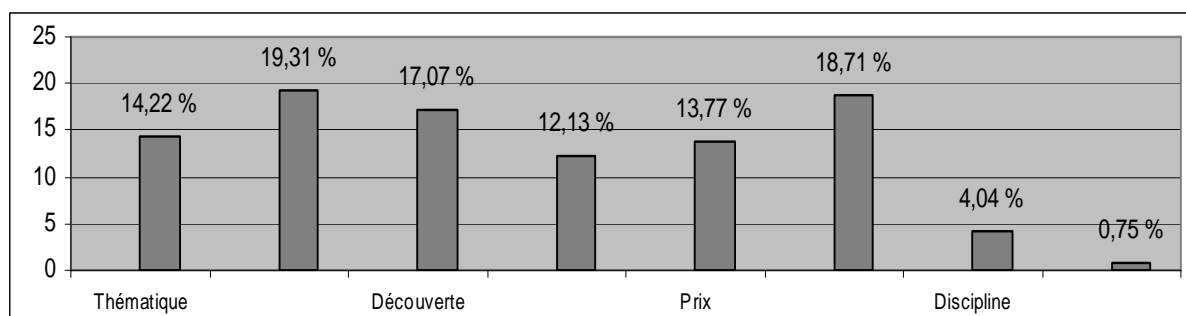
### Un attrait pour la musique flagrant

On se rend compte que les préférences culturelles des spectateurs vont en direction des concerts (30.76%), du théâtre (24.27%) et des expositions (12.52%). Les ateliers de pratiques artistiques (4.48%) ainsi que les conférences sont moins appréciés.



### Un spectacle par choix pour un artiste

Les critères de choix des spectateurs pour aller voir un spectacle sont dans un premier temps la reconnaissance de l'artiste et de la réalisation (19.31%) mais aussi du fait de la proximité (18.71%) et enfin pour la découverte (17.07%). Viennent ensuite la thématique du spectacle puis le prix (13.77%) et enfin l'envie de faire une sortie culturelle (12.13%).



*Point de vue des élus (questionnaire téléphonique réalisé en juin-juillet 2009 - 34 personnes interrogées)*

Trois quarts des élus interrogés connaissent le réseau. La moitié des communes interrogées disent n'avoir jamais reçu de spectacle, or seules 5 n'ont vraiment jamais reçu de spectacle. Les autres ont déjà participé au réseau mais il y a longtemps (autour de 1998-2002). Les conseils municipaux ayant changé récemment, le fait qu'ils ne sachent pas s'ils ont déjà reçu un spectacle est légitime. Ce dispositif est perçu comme une bonne chose et très avantageux d'un point de vue du financement. Il s'agit d'une bonne opportunité pour la commune. Il permet de donner une dynamique à la commune pour peu de frais. Une majorité des élus interrogés ont fait remarquer que le choix du spectacle n'est pas toujours évident, de peur que ça ne plaise pas à la population et qu'ils sont satisfaits des compétences de l'agent de développement culturel.

Les communes voient souvent le réseau comme un moyen de se faire financer un spectacle.

Pour mettre en place la saison culturelle, l'agent de développement culturel du Pays recense dans un premier temps les demandes des communes ou associations. Alors qu'autrefois les communes qui n'avaient pas ou peu reçu de spectacles étaient prioritaires, aujourd'hui, sont prioritaires les communes qui font confiance dans la sélection de spectacles proposés, et qui développent des actions de sensibilisation ou ateliers ou qui montent un projet autour avec d'autres communes ou associations, ou qui prennent des « risques artistiques ». L'agent de développement étudie d'abord le projet, l'envie de faire des choses en lien avec le spectacle...

Cependant, la mise en place d'une véritable saison culturelle à l'échelle d'un pays n'est pas encore aboutie, même si on tend vers cela (programmation autour d'un thème, cohérence géographique, calendrier ...). On peut noter qu'il n'existe pas, à proprement parler, de commission culture qui déciderait des grandes lignes de la saison ou d'une thématique commune et qui appuierait l'agent de développement dans les choix.

### *(2) Implication des collectivités publiques*

La plupart des communes ont un intérêt en ce qui concerne la musique en général et les Harmonies Batterie, en particulier, ainsi que pour les spectacles de compagnies amateurs représentés lors de fêtes locales et aussi les spectacles d'humour. Le spectacle vivant est la plupart du temps assimilé à la fête et aux loisirs. Les exceptions viennent de la participation à la saison culturelle du Pays où l'intérêt pour un spectacle de qualité est engagé mais aussi de certaines communes qui organisent seules quelques spectacles. Le spectacle vivant est dans la plupart des cas pris en charge par des associations locales.

L'implication des communes tient essentiellement dans l'aide financière aux associations. Cependant, selon les cas, les communes peuvent s'impliquer par la mise en place d'une programmation culturelle annuelle ou encore par la création d'écoles d'arts.

### *(3) Conclusion : forces et faiblesses de ce secteur*

D'une façon générale, on note un manque d'intérêt de la part des élus pour le spectacle vivant. Il s'agit, le plus souvent d'une opportunité saisie plutôt qu'un profond intérêt de développer le territoire par la culture. Ce manque d'implication des communes dans la culture engendre des

budgets réduits pour ce secteur. La programmation de spectacles est davantage tournée vers les fêtes et loisirs. On note toutefois quelques personnes motivées et convaincues.

Quand elles souhaitent faire, les communes se trouvent confronter à un manque de personnels (bénévoles ou professionnels) pour aider à mettre en place le projet. Seul, le maire ou son adjoint a peur de s'engager ; peur que ça n'intéresse pas son public. Effectivement, quelques spectacles ont du mal, parfois, à trouver leur public, ce qui ne les incitent pas à prendre ce type de risque.

La culture repose principalement sur le travail d'un grand nombre d'associations diverses et variées. Les personnes qui ont déjà participé à la saison culturelle du Pays pensent que c'est un bon projet.

### 3.1.3. Cinéma

#### *Les équipements*

Il n'existe pas d'équipement dédié au cinéma sur le territoire du Pays des Moulins de Flandre. Les cinémas les plus proches se trouvent bien entendu à Dunkerque ou dans les villes côtières comme Gravelines ou Grande Synthe.

#### *Les actions*

Pour autant, une activité de diffusion par l'intermédiaire de Cinéligue se développe dans 8 communes (Bierne, Hondshoote, Socx, Rexpoëde, Esquelbecq, Bollezeele, Holque, Saint-Pierre-Brouck) réparties dans chacune des intercommunalités, à l'exception du Pays de Cassel. Ces projections de films se déroulent dans les salles de spectacles ou polyvalentes dans lesquelles il est possible de faire le noir et disposant d'un minimum de moyens acoustiques. Le reste du matériel (écran, projecteur,...) est installé par les techniciens de Cinéligue. Des séances en plein air sont également proposées sur le territoire en période estivale.

Par ailleurs, Cinéligue organise des ateliers de sensibilisation au domaine du cinéma à destination des publics jeunes et adolescents. Ces ateliers ont touché une cinquantaine de jeunes l'an dernier. Cinéligue intervient également en partenariat avec des structures du territoire qu'elles soient de type culturel (bibliothèques et MDN) ou social (maisons de retraite).

#### *Les publics*

Cinéligue a vocation, à travers ses missions, de faire de la diffusion en milieu rural sur l'ensemble de la région. Il touche ainsi un public large et en particulier ceux avec une faible mobilité et majoritairement les jeunes (70% de son public) et les personnes âgées.

**Conclusion** : La diffusion du cinéma sur le territoire est uniquement dépendante des activités de Cinéligue qui en répondant à ses missions de diffusion et de développement culturel permet le développement des pratiques culturelles individuelles et collectives chez des publics qui en seraient normalement exclus par manque de proximité. Les responsables de la structure s'inquiètent à ce titre de la baisse des financements publics pour cette structure qui devrait, si elle se confirme, conduire rapidement à diminuer ses activités en milieu rural.

### **3.1.4. Enseignement, éducation et pratiques artistiques**

*(1) État des lieux sur le territoire d'étude*

#### ***Les équipements et structures***

Dans le domaine de la musique, il existe trois écoles de musique intercommunales, une municipale et deux associatives.

Sur les trois écoles intercommunales, une école de musique est gérée par une association mais les financements viennent des communes de la Communauté de communes et de la communauté de communes elle-même. Dans les écoles intercommunales, les professeurs sont tous des professionnels ou des futurs professionnels. Dans ces écoles, le solfège est enseigné ainsi que toute sorte d'instruments (la pratique instrumentale ne reste pas cantonnée aux instruments de la fanfare municipale). Les écoles municipales et associatives sont liées aux harmonies municipales. En effet, les professeurs sont souvent des membres de l'harmonie et les élèves intègrent l'Harmonie suite à leur formation. Il est essentiellement enseigné le solfège et les instruments de musique présents dans les Harmonies. Ces trois écoles sont financées par une subvention de la commune et par les inscriptions des élèves à l'école.

Sur le territoire, il n'y a aucune école de danse municipale ou intercommunale, les autres sont des ateliers de pratiques gérés par des associations et une par un particulier. Seuls trois ateliers peuvent être considérés comme de l'enseignement artistique étant donné qu'ils sont encadrés par des personnes formées à l'enseignement de la danse. Les autres sont plus considérés comme du sport.

L'école de danse de Bergues est gérée par le professeur de l'école. L'école ne reçoit aucune aide financière car elle n'est pas formée en association. L'école vit grâce aux inscriptions des élèves. L'intervenante est une danseuse et une professeur autodidacte qui a fait une école de danse de Dunkerque et qui a suivi de nombreux stages. Il y est uniquement enseigné la danse classique pour tous publics.

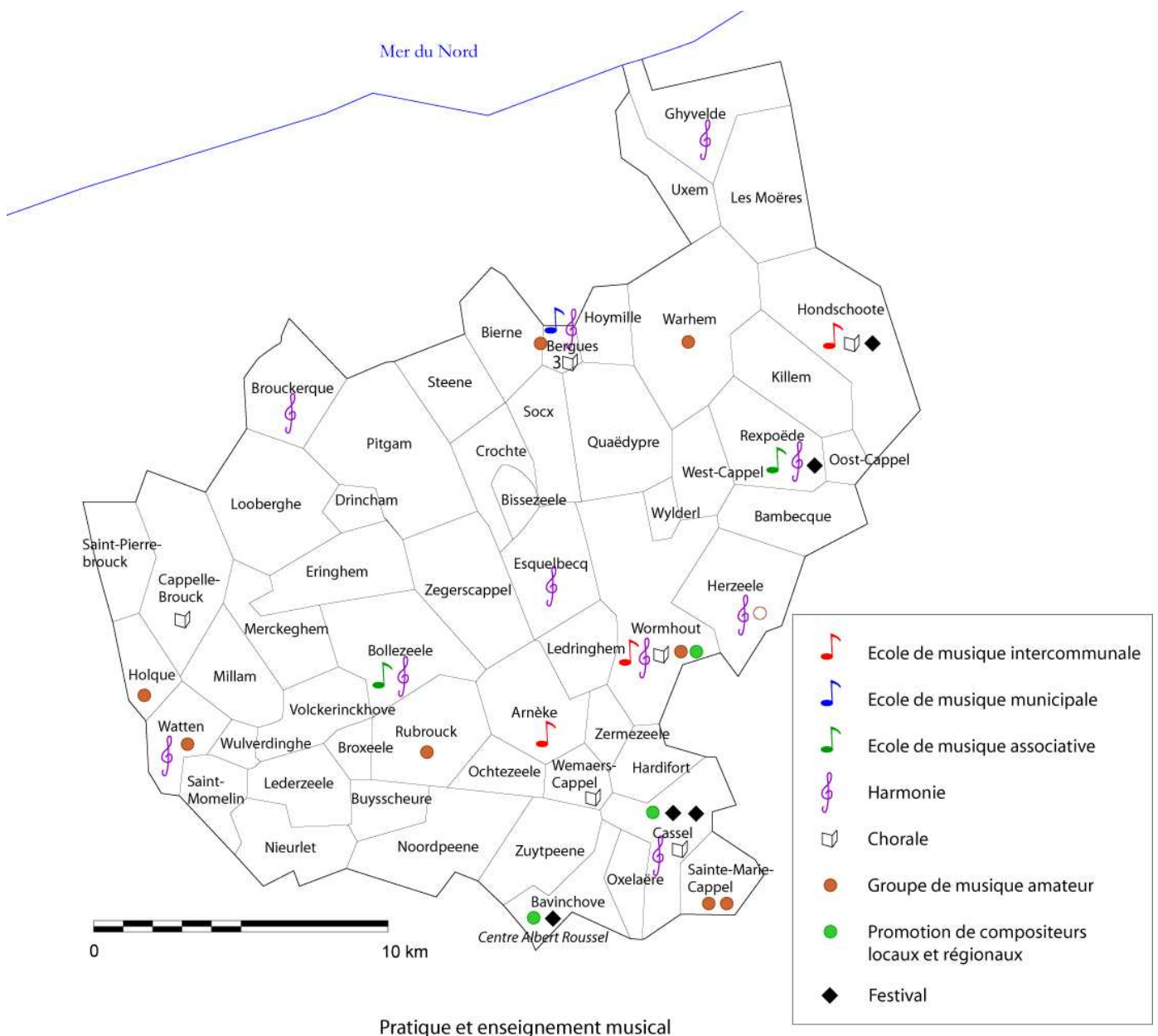
La section danse de l'Association Casseloise Sports Loisirs et l'Atelier de danse Hélène Vermeere proposent tous les deux des cours de danse classique. La première dispense également des cours de danse contemporaine et de hip-hop. La dernière donne également des cours de jazz, de hip-hop et de danse africaine. Dans les deux associations, les professeurs sont des professionnels diplômés d'état ou en cours de formation pour l'atelier Hélène Vermeere. Les cours dispensés sont pour tout le monde, différents niveaux et tranches d'âges permettent à chacun de trouver sa place et son niveau.

L'enseignement du théâtre n'est pas présent au niveau institutionnel, il n'y a pas d'école de théâtre sur le territoire du Pays. La pratique du théâtre est dispensée par des associations qui mettent en place des ateliers de théâtre amateur. Là encore, les ateliers considérés comme de l'enseignement artistique sont ceux qui sont animés par des professionnels ou des personnes formées.

Au sein du Pays des Moulins de Flandre, il existe seulement deux écoles de dessin. Ce sont deux écoles municipales. Elles sont financées par la commune et les inscriptions des élèves.

Les deux écoles possèdent le même intervenant, Daniel Hubere. Dans l'école de Hoymille, il n'est qu'intervenant, dans celle de Bergues, il est également le responsable. Les deux écoles ont environ le même nombre d'élèves et enseignent la même chose : le dessin et la peinture. Lors des cours, les élèves travaillent autour de thèmes. L'intervenant est plus là pour les accompagner dans leur technique plutôt que donner des directives et des manières de faire. Cet intervenant est un artiste-peintre autodidacte qui s'est formé auprès d'autres artistes au début de sa carrière.

## Musique



### **Ecole intercommunale de musique (Wormhout)**

A l'origine, cette école était communale. Elle est devenue intercommunale en 1998. L'école enseigne le solfège et la pratique des instruments à vent et des percussions. De plus, il existe des classes d'orchestre (en partenariat avec le collège du Houtland).

L'école accueille 360 élèves, dont 90 % viennent de Wormhout et d'Herzeele, 7 % des communes voisines et 3 % d'autres communes plus éloignées. Les élèves peuvent entrer à l'école à partir de 7 ans. Les cours sont dispensés pour les enfants à partir de 7 ans jusqu'aux adultes.

L'école comprend 13 professeurs de musique, tous, sauf un, sont des intervenants professionnels.

Les difficultés mises en avant sont : un local trop petit, la vieillesse des instruments, la difficulté de faire déplacer les gens surtout quand il y a les moyens de faire de la musique dans leur commune.

### **Ecole intercommunale de musique (Hondschoote)**

L'école Intercommunale de musique regroupe plus de 300 élèves répartis sur le centre Malher d'Hondschoote et le centre Debussy de Ghyvelde. Des professeurs diplômés de conservatoire, enseignent des disciplines aussi variées que la guitare, la trompette, le violon, la clarinette, la flûte, le tuba, le piano, les grandes orgues, le chant choral ou l'accordéon.

### **Ecole de Musique du Val de la Peene (Arnèke)**

L'école de musique du Val de la Peene est une école intercommunale. Elle est gérée par une association et non par la commune ou la communauté de communes. Les élèves sont originaires des communes de la Communauté de communes du Pays de Cassel : essentiellement de Arnèke, Rubrouck, Noordpeene, Ochteezele et Zermezele. Il y a 150 inscrits qui ont entre 7 et 82 ans.

Les professeurs sont tous des professionnels. Les financements proviennent des communes de Communauté de communes du Pays de Cassel, de la communauté de communes elle-même ainsi que du Conseil général.

L'école propose l'apprentissage du solfège à partir de 6-7 ans sur un cursus de 6 années mais également des cours "accélérés" pour adultes sur 2 années. Elle donne la possibilité de pouvoir évoluer dans des groupes tels que la Chorale du Val de la Peene, l'ensemble d'accordéons du Val de la Peene et son orchestre d'harmonie du Val de la Peene.

Les pupitres enseignés sont le piano, la trompette, la guitare, le saxophone, l'orgue, l'accordéon, la flûte traversière, les percussions (batterie-tambour-congas-jumbee) et la cornemuse. La rentrée 2008-2009 a vu la création de cours de musique traditionnelle afro-cubaine et cornemuse. La prochaine rentrée de septembre 2009 pourrait voir l'ouverture d'une classe à l'éveil musical pour les plus jeunes.

Difficultés : Local trop petit résolu par le prêt d'un local à la base de loisirs d'Arnèke par la mairie. Difficile d'acheter des instruments de musique.

### **Ecole de musique Auguste Cattoire de Rexpoëde**

L'École de Musique Auguste Cattoire est une école de musique associative. Elle a pour mission de promouvoir la pratique musicale sous toutes ses formes. L'école regroupe une quarantaine d'élèves qui viennent essentiellement de Rexpoëde et des communes voisines. Toutes

les disciplines y sont enseignées : de la formation musicale à l'apprentissage instrumental. Elle dispense un enseignement adapté aux différents niveaux de pratique, depuis l'initiation jusqu'à la pratique d'un instrument.

L'école de musique propose :

- des cours de solfège (dès 7 ans) : éveil musical (découverte de l'univers musical, des rythmes et des sons), lecture des notes, théorie.

Ces cours ont lieu le mercredi après-midi et s'échelonnent sur 4 années. Ces cours sont payants en plus de l'inscription annuelle. L'intervenant est un professionnel.

- l'apprentissage d'un instrument de musique : trompette, cornet, bugle, baryton, basse, saxophone, flûte traversière, trombone, percussions, clarinette. Les intervenants de musique sont tous des bénévoles, la plupart d'entre eux sont des musiciens de la fanfare. Dès que leur niveau le permet, les instrumentistes pourront intégrer la Fanfare Communale.

### **Académie de musique de Bergues**

L'Académie est très souvent assimilée à l'Harmonie Batterie Municipale. En effet, la plupart des membres de l'Harmonie sont passés par l'Académie.

A l'Académie, il est enseigné le solfège par le directeur et divers instruments composants l'Harmonie par des étudiants du Conservatoire bénévoles.

L'Académie est surtout fréquentée par les habitants de la Communauté de communes de Bergues. Les élèves sont essentiellement des enfants de musiciens, des personnes déjà sensibilisées à la pratique de la musique.

Difficultés : Renouvellement des instruments.

### **Ecole de musique de Bollezeele**

L'école de musique de Bollezeele découle de l'Harmonie Batterie Municipale de Bollezeele. En effet, les professeurs de l'école sont tous bénévoles pour enseigner le solfège et les instruments de musique à l'école. Les instruments enseignés sont ceux que l'on joue au sein de l'Harmonie. L'école comprend une cinquantaine d'élèves par année.

### **Association Voix en Flandre**

L'association Voix en Flandre est un regroupement de chorales. L'objectif de l'association est de former les choristes et de promouvoir le chant choral. Elle monte des ateliers animés par un chef de chœur professionnel. Elle tente également de promouvoir de chant choral à destination des enfants. Pour cela, elle est en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement.

L'association met en place chaque année le festival des Voix en Flandre. Il est proposé des prestations de chœurs professionnels, de chœurs amateurs d'autres régions, des chœurs adhérents à l'association, un concours de chant choral et des sensibilisations auprès d'enfants par le biais des écoles. L'association travaille notamment avec Bourbourg et Gravelines mais quelques communes du Pays accueillent un concert comme Bergues, Rubrouck, Hoymille, Saint-Pierrebrouck, Hondschoote ou encore l'école de Millam pour l'accueil de concerts. De plus, la commune d'Hondschoote a participé à la sensibilisation des enfants au chant choral lors du projet « Conte musical ». Ce projet consiste en la découverte du chant choral par la création d'un conte musical encadré par des chefs de chœurs professionnels.

**Conclusion** : L'enseignement des instruments est souvent tourné vers les instruments de fanfare. La variété de l'offre est souvent plus élargie dans les écoles intercommunales. Les locaux des écoles de musique sont souvent trop étiqués. Les écoles ont des difficultés pour financer tous leurs instruments.

## **Danse**

### **Ecole de danse de Bergues**

Elle est dirigée par une directrice qui est également l'unique professeur. Elle a suivi des cours dans une école de danse à Dunkerque puis a suivi différents stages dont des stages au Conservatoire. C'est une danseuse et professeur autodidacte.

L'école propose des cours de danse classique. Les cours sont organisés par tranche d'âge et par niveau (débutant, moyen, confirmé).

L'école comprend entre 90 et 100 élèves. Les élèves de l'école de danse viennent de Bergues mais aussi des communes voisines voire plus lointaine. On y trouve des élèves de Dunkerque, Coudekerque, Wormhout ou encore d'Hazebrouck et du Pas-de-Calais. L'école connaît une certaine renommée.

L'école tourne uniquement grâce aux moyens rapportés par les inscriptions des élèves à l'école.

Difficultés : survivre, pouvoir payer toutes les charges.

### **Atelier de danse Hélène Vermeere**

L'atelier de danse d'Hélène Vermeere propose des cours de danse classique, de jazz, de hip-hop et de danse africaine. Un spectacle et un gala sont organisés en alternance. De plus, des représentations en maison de retraite sont parfois proposées. Les cours s'adressent aux enfants à partir de 4 ans, aux jeunes et aux adultes. L'association comporte environ 125 personnes. Elles viennent de Ghyvelde, des communes voisines ainsi que de la région dunkerquoise.

Les professeurs sont tous des professionnels ou semi-professionnels. Ils sont soit diplômés d'état soit en pré-professorat.

### **Association Casseloise Sports Loisirs (ACSL) section danse**

L'association ACSL propose des cours à l'année de danse contemporaine et de danse classique. Il est dispensé 8h30 de cours de danse classique et de danse contemporaine par semaine durant l'année. Par ailleurs, elle propose des stages lors des vacances scolaires de danse classique, de jazz et de hip-hop. Ce sont des stages d'environ 4h30 par discipline tout niveau confondu.

Les professeurs de danse classique, jazz et contemporaine sont diplômés d'état et professeurs dans d'autres écoles de danse. Seul le professeur de hip-hop ne possède pas de diplôme d'état mais il est formateur en danse hip-hop à Grande-Synthe.

Lors des cours de danse à l'année et des stages, les élèves sont répartis en trois niveaux : avancé, moyen, débutant. De plus, sont organisés des cours d'éveil à la danse classique pendant

les stages et à la danse contemporaine pendant l'année. 92 personnes participent aux cours à l'année, dont 84 ont moins de 18 ans et 8 plus de 25 ans.

**Conclusion** : Nous avons présenté ici les écoles, atelier ou association dont les cours sont animés par des professionnels. Ceux ci sont au nombre de trois. Il est nécessaire de préciser que d'autres associations de danse d'esthétiques diverses sont présentes sur le territoire mais qu'il s'agit d'associations davantage tournées vers la détente et le loisir et non culturelle au sens où nous l'entendons. Toutes ne délivrent pas de diplôme spécifique. Des croisements entre ces différents publics, des liens entre les différentes associations sont donc peut être envisageables ?

## ***Théâtre***

### **Atelier des rires et des champs de Buysseure**

L'atelier fait partie de Réseau Vert 122 apparenté à la Ligue de l'enseignement. Ce réseau a pour but de lier les associations de pratiques artistiques amateurs et de développer la pratique théâtrale amateur.

Cette association propose depuis 10 ans environ une animation de théâtre. Actuellement 35 personnes sont inscrites et se répartissent en quatre groupes, selon les tranches d'âge : deux groupes d'enfants, de 7 à 9 ans et jusqu'en 5<sup>e</sup>, un groupe d'adolescents et un groupe de grands adolescents et adultes. Un groupe de quatre animatrices – noyau dur de l'association - dirigent les ateliers : deux s'occupent des ateliers enfants, les deux autres des adolescents et adultes. Une fois par mois un professionnel intervient dans l'atelier des enfants. Les enfants viennent des villages environnants des deux communautés de communes.

Pour les adolescents et adultes, une pièce n'est pas forcément proposée à un rythme annuel car l'exigence dans le théâtre ne permet pas toujours ce rythme. La pièce est jouée au minimum trois fois dans la commune et également à l'extérieur. Le répertoire est assez varié (exemple : Garcia Lorca, Christian Palustran) sans parti pris mais les pièces avec les ficelles faciles sont exclues. Cette association participe à l'animation lors de la saison théâtrale du Pays et également autour de la Maison de la Bataille du val de Peene à Noordpeene.

### **Association Le Brueghel de Watten**

L'association a pour objectif de mettre en valeur un environnement et un patrimoine par le biais artistique (réaliser un spectacle en liaison avec le site), de permettre et de développer l'expression et favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre, mais aussi de proposer des temps d'échanges et de découvertes autour de formes artistiques différentes et d'élargir le public amateur à la fois de patrimoine et de réalisations artistiques. Comme l'atelier Des rires et des champs, elle fait partie du réseau Vert 122.

Dans ce cadre, l'association met en place un atelier théâtre annuel pour aboutir à la représentation d'un spectacle nocturne dans l'enceinte d'un monument historique (moulin de Watten), le premier week-end de septembre. Ces ateliers sont dirigés par des bénévoles mais l'association a recours à des professionnels de spectacle en particulier pour le spectacle nocturne.

L'atelier est souvent accompagné d'une résidence d'artistes pour aider à la création du spectacle. De plus, par le biais du Réseau Vert 122, les intervenants ont la possibilité de participer à des formations pour acquérir des données sur l'enseignement artistique. Les participants aux ateliers sont tant des enfants, des jeunes que des adultes. L'atelier comprend une cinquantaine de participants.

#### **Atelier Café-théâtre d'Hondschoote**

Cet atelier consiste à donner des cours de théâtre sous la forme de sketches. Ils travaillent au remaniement de textes de boulevard ou sur leurs propres textes.

Quatorze personnes participent à cet atelier, elles viennent de toute la Communauté de communes de Flandre.

L'association est à vocation amateur et elle n'a jamais recours à des professionnels, que ce soit en technique, en conseil artistique ou en formation. L'atelier est mené par le président de l'association.

Difficultés : vendre des spectacles dans les communes où ils ne sont jamais allés.

#### **Rexpression de Rexpoëde**

L'association Rexpression propose des activités théâtrales. Elle met en place trois ateliers de théâtre pour adultes, adolescents et enfants. L'atelier des adultes travaille sur un texte de théâtre de boulevard, il est dirigé par un metteur en scène amateur qui a suivi des stages de la Flamen. L'atelier pour les adolescents travaille sur un texte plus contemporain et celui des enfants joue sur un texte pour enfants. Ces deux ateliers sont dirigés par une participante de l'atelier adulte qui a également suivi des stages à la Flamen.

Il y a environ quarante participants qui viennent essentiellement de Rexpoëde et des communes voisines.

Difficultés : Pas de salle de spectacle équipée techniquement. Manque de matériel (projecteurs, rideau noir...).

#### **Steene théâtre de Steene**

L'association Steene théâtre a pour but de favoriser la pratique du théâtre à la campagne. L'activité de l'association est de créer un spectacle par an d'après des textes contemporains, des textes d'auteurs et surtout pas du théâtre de boulevard. L'association comporte quinze personnes qui habitent essentiellement Steene et quelques-uns dans la Communauté Urbaine de Dunkerque. Les intervenants ont participé à des stages organisés par la Ligue de l'enseignement et les membres participent également à des stages via la Flamen.

Difficultés : Pas de salle de spectacle. Moyens financiers. Manque de matériel pour la création de la lumière et du son des spectacles. Financer des ateliers pour les membres.

**Conclusion** : Le Pays des Moulins de Flandre ne dispose pas d'école de théâtre labellisée. Cette discipline est « enseignée » par des bénévoles d'associations non professionnels mais qui ont suivis eux-mêmes des formations.

Il est à noter qu'une partie de ces associations est en demande de pouvoir faire intervenir des professionnels, de trouver des encadrants professionnels. En effet, une partie des associations regrette que tout repose sur des bénévoles et souhaiterait davantage qualifier leur travail. Un travail de réflexion sur ce sujet est en cours par le Conseil de développement afin d'étudier la possibilité de doter les associations de professionnels.

En plus de ces associations, le territoire dispose d'un maillage d'associations théâtrales mais qui sont davantage dans une pratique amateur, sans encadrement formé.

## **Arts plastiques**

### **Ecole municipale des Beaux-Arts de Bergues**

L'école des Beaux-arts de Bergues est une école municipale. Elle est entièrement financée par la municipalité qui gère les finances (salaire du professeur, matériel, livres) mais l'intervenant de dessin/peinture Daniel Hubere prend en charge toute la logistique de l'école.

Cette école a été créée au début du <sup>e</sup>xx siècle. L'école comprend entre 30 et 35 jeunes et 30 à 45 adultes. Le dessin et la peinture y sont enseignés. Les groupes sont constitués selon la disponibilité des élèves sachant que le mercredi est consacré aux cours des enfants et les autres jours aux cours pour les adultes. En général, les cours sont dispensés autour de thème mais cela peut varier. Le but de l'intervenant est d'apprendre sans forcer. Il accompagne les élèves dans leur propre technique. La commune donne les moyens financiers pour payer le professeur et le matériel. Elle est très présente dans la vie de l'école.

Les élèves viennent en grande majorité des communes voisines ; d'autres viennent de communes plus éloignées telle que Dunkerque, Cassel ou Saint-Omer.

L'intervenant de dessin est un peintre professionnel autodidacte, il s'est formé tout seul et en travaillant avec et pour d'autres peintres. Il s'est formé par la pratique et les expériences.

L'école ne rencontre aucune difficulté.

### **Ecole municipale de Dessin-Peinture de Hoymille**

L'école de dessin-peinture de Hoymille était au départ une association puis elle s'est transformée en une école municipale il y a une dizaine d'année suite à l'impossibilité pour l'association de payer tous les frais relatifs au salaire de l'intervenant.

Dans cette école, il y est enseigné le dessin et la peinture (à l'huile, l'aquarelle, le fusain, le pastel...). Dans chaque cours, il est enseigné le dessin et la peinture. Les cours sont organisés par tranches d'âges (7-10ans, 12-15 ans, Adolescents et adultes, adultes). Les cours sont étalés sur la journée du mercredi et deux heures le mardi pour les adultes. L'école comprend une moyenne de 80 élèves par année.

Il n'y a qu'un professeur pour tous les cours dispensés. C'est un peintre professionnel autodidacte. Son travail est inspiré de Salvadore Dali. Il intervient également à l'Ecole municipale des Beaux-arts de Bergues où il est aussi le responsable.

L'école ne rencontre aucune difficulté si ce n'est que l'école demande une grande disponibilité. La commune donne les moyens financiers pour payer le professeur et le matériel. Elle est très présente dans la vie de l'école.

### **Ecole municipale d'arts plastiques de Hondskoote**

L'école d'arts plastiques de Hondskoote est une école municipale. Elle est gérée par une adjointe administrative de la commune. Il y est enseigné le pastel, l'aquarelle, le fusain, la peinture à l'huile, la gouache, la sculpture etc. Il s'agit d'initier à la perspective, au portrait, au paysage, à l'anatomie et à des sujets libres. Le professeur de l'école est un infographiste qui travaille sur les documents de la commune et sur le décor des lieux publics de la commune.

**Conclusion** : Le territoire ne dispose pas d'école avec un intervenant qualifié pour chacune des spécificités. Il dispose néanmoins de 3 structures qui rencontrent un certain succès. 2 de ces écoles sur 3 ont le même professeur, artiste autodidacte. Au-delà de ces écoles, quelques associations existent sur le territoire. Celles-ci sont davantage tournées vers une pratique de loisir.

### ***Les actions de développement et de coopération***

En termes de coopération, seule la pratique du théâtre mène des actions communes. En effet, seul l'atelier Des rires et des champs et l'association Le Brueghel travaillent ensemble au sein du Réseau Vert 122. Ce réseau est initié par la Ligue de l'enseignement et fait partie du Centre de ressources du Nord-Pas de Calais. Ce centre est né de la fusion de deux initiatives menées par les fédérations du Nord et du Pas-de-Calais de la Ligue de l'Enseignement, sur leurs départements respectifs, suite à deux études initiées par la DRAC Nord/Pas-de-Calais. Le Centre de ressources a deux missions, une mission d'information et de documentation sur la création de projet, la pratique amateur, les formations avec des professionnels... De plus, il a une mission de coordination des dynamismes en réseau par la mise en œuvre d'actions territoriales.

Le Réseau Vert 122 comprend le territoire de la Flandre ; il regroupe sept associations au sein de la Flandre dont deux sont implantées au sein du Pays des Moulins de Flandre. Le réseau a quatre objectifs à réaliser sur trois ans (convention). Il s'agit de valoriser et qualifier le théâtre amateur, d'aller vers les publics du milieu rural et inciter les pratiquants à l'ouverture culturelle, d'être partenaire du développement culturel en milieu rural et soutenir les projets en direction de l'expression, de l'éducation artistique de l'habitant et se faire reconnaître dans ce rôle culturel et "sociabilisant".

Les autres disciplines de l'enseignement artistique ne font partie d'aucun réseau commun et ne travaille jamais ensemble pour développer leurs activités.

### ***(2) Implication des collectivités publiques***

L'enseignement artistique est peu présent dans les préoccupations des collectivités publiques. En effet, il existe peu d'écoles sur le territoire du Pays des Moulins : neuf structures publiques qui donnent des cours de pratiques artistiques. Seules deux disciplines sont représentées dans le Pays.

La musique est la plus représentée. En effet, il existe trois écoles intercommunales de musique et trois écoles associatives assimilées à la commune. La communauté de communes de

Flandre et la communauté de communes de l'Yser comprennent une école intercommunale et une école municipale. Le Pays de Cassel et le Canton de Bergues ont chacun une école municipale.

L'art plastique est également présent dans les préoccupations des collectivités, il existe deux écoles municipales d'art plastiques dans la Communauté de communes du Canton de Bergues et une école municipale à Hondschoote. Les trois sont municipales, elles sont financées par la commune mais elles sont gérées par le professeur à Bergues, par une bénévole à Hoymille et par une adjointe administrative à Hondschoote.

Dans ces deux domaines, leur implication est essentiellement financière. Les écoles sont gérées par des associations, des bénévoles ou des professeurs.

### *(3) Conclusion : forces et faiblesses de ce secteur*

Que cela soit en théâtre, en danse ou en arts plastiques, on note qu'il existe, sur le territoire, pas ou peu d'école ou d'associations qui enseignent ces pratiques artistiques de façon professionnelle.

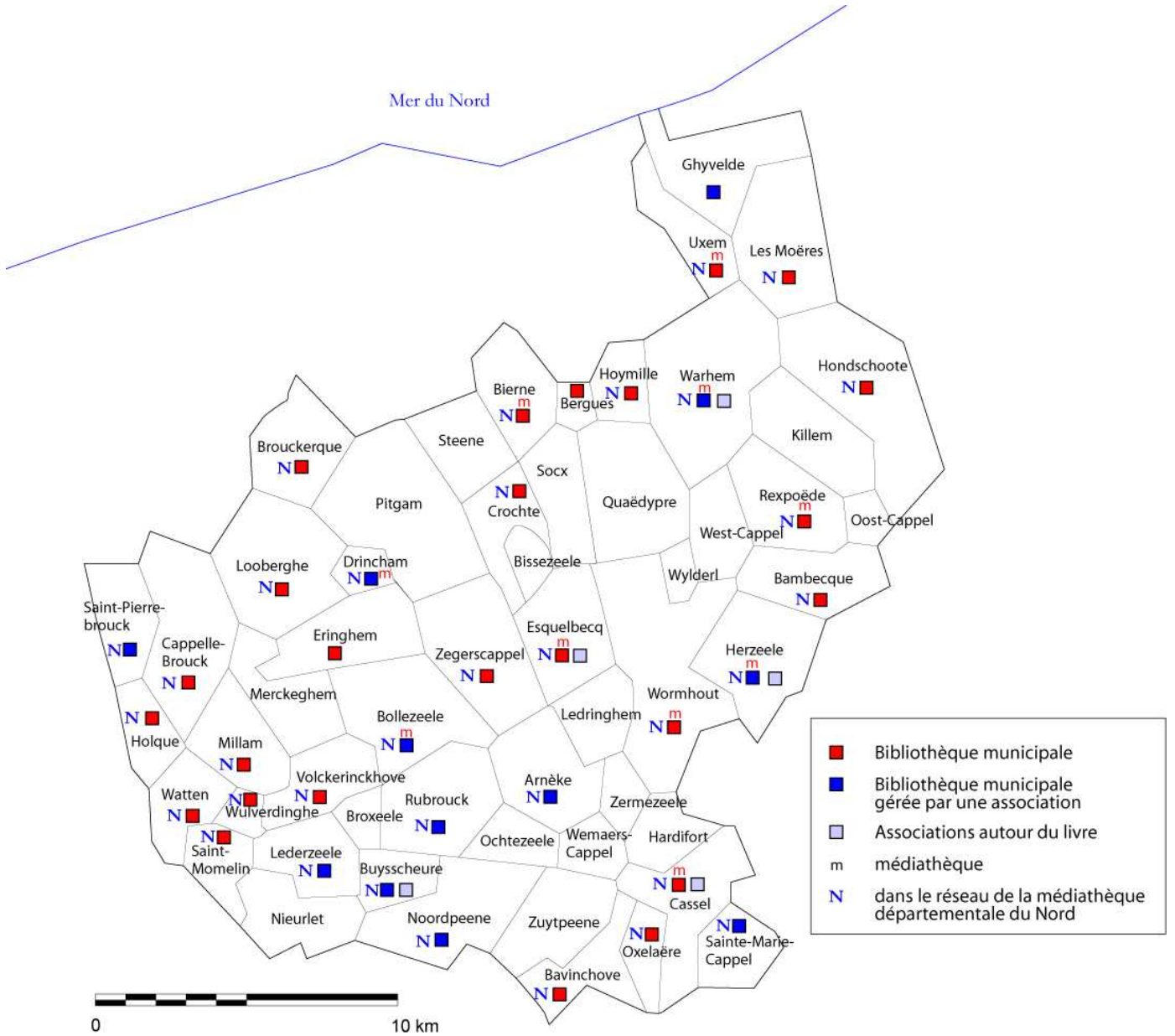
Peu ont recours à des professionnels ou à des bénévoles formés à la discipline. Certaines associations, qui en ont d'ailleurs conscience, le regrettent et souhaiteraient y remédier.

On note toutefois l'existence de quelques écoles de musique faisant intervenir des professionnels, même si tous les instruments n'y sont pas enseignés.

La pratique de la danse est souvent davantage tournée vers une pratique de sport, détente et loisirs plutôt que d'une manière artistique.

### 3.1.5. Lecture publique

(1) État des lieux sur le territoire d'étude



La lecture publique

## *Les équipements*

La Communauté de communes de la Colme possède 10 bibliothèques, soit une bibliothèque par commune. Elles concernent 9 740 personnes dont 1 768 abonnés, ce qui correspond à 18.15% de lecteurs sur la population totale. On remarque que la moyenne des lecteurs est un peu supérieure à la moyenne nationale (17 %). On constate une inégalité budgétaire entre les bibliothèques elles-mêmes. En effet, la bibliothèque de Saint-Momelin n'a aucun budget alors que celle de Cappellebrouck a un budget de 3200€. Cela correspond à la taille de la commune et au temps d'ouverture au public. Ici, une bibliothèque d'une petite commune avec des heures d'ouverture réduites par semaine a un plus petit budget qu'une commune plus importante avec un temps d'ouverture au public plus important. En terme de personnel, la plupart des bibliothèques fonctionne grâce à des bénévoles. Cependant, il y a trois salariés dans trois bibliothèques du territoire : Cappellebrouck, Watten et Wulverdinghe. A l'exception de Wulverdinghe, ces deux bibliothèques sont celles qui ont le plus de budget, le plus de temps d'ouverture et également le plus d'habitants.

La communauté de communes du Pays de Cassel possède huit bibliothèques pour un territoire de 11 communes qui comprennent 14 282 habitants. Les huit bibliothèques concernent 8068 personnes dont 2 104 lecteurs, ce qui représente 26.08 % de la population. Dans ce territoire, seule la bibliothèque de Cassel sort du lot. C'est la commune la plus importante, elle a le budget le plus élevé (19 290 €) ainsi que le temps d'ouverture au public le plus long. Les autres bibliothèques du territoire ont un temps d'ouverture au public équivalent : elles ouvrent toutes 4h par semaine contre 15h pour Cassel. Malgré cette égalité, le taux de lecteurs par commune est différent, il passe de 12 % à Bavinchove à 51% à Noordpeene. Cela est peut-être dû au fait que la médiathèque de Noordpeene organise beaucoup d'activités et d'animations autour de la bibliothèque (cf. Recensement des associations). Le budget est variable aussi en fonction des communes ; il est de 799 € à Oxelaëre la plus petite commune à 3 128 € pour Arnèke, une des plus grosses communes. Cependant, ce ne sont pas toujours les communes les plus petites qui ont le plus petit budget. On peut prendre pour exemple la médiathèque de Noordpeene qui a un budget de 1721€ pour 684 habitants. Il correspond en fait à la motivation et aux ambitions des acteurs. La plupart du personnel est bénévole : seules les bibliothèques de Cassel et de Sainte-Marie-Cappel ont des salariés, respectivement deux et un.

La communauté de communes de l'Yser possède six bibliothèques pour un territoire de 11 communes constituées de 14 282 habitants. Les six bibliothèques concernent 10 732 personnes dont 3 911 lecteurs, ce qui fait 36.44 % de lecteurs sur la population totale. Les six bibliothèques sont différentes les unes des autres. Elles ouvrent au public entre 4.5h (Lederzeele et Zegerscappel) et 24h (Wormhout). Ces différences se ressentent également dans les budgets. Wormhout a un budget de 16 000 € et fonctionne avec cinq salariés et douze bénévoles. C'est une des plus grosses médiathèques du territoire. Les budgets varient entre 904 € et 16 000 €. La différence se ressent également dans la composition du personnel des bibliothèques. Seules les bibliothèques de Wormhout (5), d'Esquelbecq (2) et de Lederzeele (1) ont des salariés ; toutes les autres fonctionnent grâce à une équipe de bénévoles. Elles varient entre 6 et 12 bénévoles. Ici, il n'y a que les deux plus grandes médiathèques (Esquelbecq et Wormhout) qui sont des bibliothèques informatisées.

La communauté de communes du Canton de Bergues possède quatre bibliothèques pour 12 communes qui comportent 15 196 habitants. Les quatre bibliothèques concernent 9724 habitants. C'est la Communauté de communes qui a le moins de bibliothèque sur son territoire. Cela peut peut-être s'expliquer par sa proximité avec la région dunkerquoise. La bibliothèque de Bergues refuse de faire partie du réseau de la Médiathèque du Nord ; la bibliothèque d'Eringhem a ensuite arrêté le partenariat avec le réseau et le point lecture de Pitgam a été fermé pour non-respect des clauses de la convention de partenariat. De plus, suite à l'arrêt du passage du « Bibliobus » de la Médiathèque du Nord, le relais n'a pas été pris par les communes.

La commune de Watten a une bibliothèque municipale. Elle fait partie du réseau de la Médiathèque du Nord. Elle prête à la bibliothèque environ 4000 livres et 1200 ouvrages en tout genre qui sont renouvelés deux fois par an. En revanche, la bibliothèque n'a pas de CD et de DVD. Cette année, la bibliothèque a prêté plus 19 000 ouvrages à ses abonnés. C'est une bibliothèque bien fréquentée, 18 % de la population est un abonné à la bibliothèque. Celle-ci est ouverte seize heures par semaine et elle est gérée par une salariée. La bibliothèque possède un budget de 2 000 €, ce qui lui permet de mettre en place des animations comme l'accueil de classe, des séances de contes, des expositions et de participer à Lire en fête. Cependant, ce budget est inférieur au terme de la convention de partenariat puisque le budget par habitant est de 0.68 € au lieu de 1.50 €. De plus, la bibliothèque possède un espace multimédia qui permet de se connecter à internet, mais celui-ci est accessible sous réservation et est payant.

Le succès de la bibliothèque vient peut-être du fait qu'elle soit gratuite (il n'y a pas de frais d'inscription) et dynamique grâce à ses activités.

On compte, sur le territoire, 7 bibliothèques (souvent également médiathèques : Médiathèque de Wormhout, Médiathèque d'Esquelbecq, Médiathèque de Wahrem, Médiathèque de Cassel, Médiathèque de Rexpoëde, Médiathèque de Bollezeele, Bibliothèque de Cappelle-Brouck) qui possèdent un équipement suffisamment structuré pour monter des projets et proposer une offre élargie, au-delà de la frontière communale. Compte tenu des moyens dont elles disposent, ces médiathèques doivent pouvoir servir à structurer davantage le territoire

On compte également sur le territoire, de part les moyens dont ils disposent et de l'offre qu'ils proposent, 15 équipements de proximité : Médiathèque d'Uxem, Bibliothèque de Hoymille, Bibliothèque de Bergues, Bibliothèque d'Arnèke, Bibliothèque de Noordpeene, Bibliothèque de Bambecque, Médiathèque de Bierne, Bibliothèque de Watten, Bibliothèque de Buyscheure, Médiathèque de Drincham, Bibliothèque de Wulverdinghe, Bibliothèque de Brouckerque, Bibliothèque de Saint-Pierre-Brouck, Bibliothèque d'Hondschoote, Bibliothèque de Les Moères.

Enfin, on compte 11 équipements que l'on peut qualifier de « toute proximité » ou « point lecture » : Bavinchove, Oxelaëre, **Rubrouck**, Sainte-Marie-Cappel, Holque, Looberghe, **Millam**, Saint-Momelin, **Lederzeele**, **Volckerinchove**, **Zegerscappel**

**Pas d'informations : Bibliothèque de Crochte et Médiathèque de Herzeele.**

**Peu de moyens, de locaux, d'offre documentaire mais il y a des activités.**

## *Spécificité du territoire*

### **Esquelbecq, Village du livre**

L'association Esquelbecq, Village du livre a vu le jour en février 2007. Elle a pour but la promotion du livre et de ses acteurs, de la lecture, de l'écriture, de la diffusion du livre, des activités artisanales qui concourent à la fabrication, des activités artistiques qui peuvent être liées, de l'édition et toutes autres activités artisanales ou culturelles qui peuvent avoir un rapport avec le livre et la lecture. L'association s'est fixée comme objectif majeur de faire d'Esquelbecq, un village du livre. Aujourd'hui, deux bouquinistes sont implantés dans la commune mais le projet cherche à s'agrandir avec l'implantation de toute la chaîne artistique, artisanale et économique du livre, de l'écrivain au bouquiniste en passant par tous les maillons : illustrateur, éditeur, imprimeur, libraires, etc.

En parallèle, l'association met en place des marchés aux livres et de cafés littéraires tous les mois hors période estivale et un temps fort en juillet avec la Nuit du livre.

### *Les actions de développement et de coopération*

Le principal partenaire des bibliothèques du territoire est la Médiathèque Départemental du Nord (MDN), à l'exception de 2 bibliothèques (Bergues et Ghyvelde). La MDN est une bibliothèque au service des bibliothèques ; pour les communes de moins de 10 000 habitants ou structures intercommunales intégrant des communes de moins de 15 000 habitants du Département. Lorsqu'elles rentrent dans ces critères, les bibliothèques peuvent bénéficier des prestations de la Médiathèque Départementale du Nord sous réserve de la signature d'une convention de partenariat. Celle ci entretient aussi des partenariats avec d'autres établissements publics tels que les collèges, les P.M.I. de même qu'avec les associations qui œuvrent au développement de la lecture.

La MdN développe un partenariat fructueux avec les communes et apporte un soutien sans réserve aux bibliothèques locales : expertise technique et ingénierie culturelle, formation initiale et continue, évaluation des politiques locales, projets d'animation, programmes de développement.

Elle accueille dans ses locaux des publics professionnels et des bibliothécaires bénévoles. Service départemental, la MdN est présente sur le terrain dans les communes rurales. Présente au plus près des besoins grâce à ses antennes territoriales (4 antennes sur le Département du Nord), elle assure ses quatre missions principales : conseiller, prêter, former, animer.

La MdN conseille les communes en matière d'organisation et de gestion des bibliothèques et instruit les dossiers de demandes de subvention pour la construction, l'aménagement mobilier et l'informatisation des équipements. Elle réfléchit aux côtés des partenaires à l'évolution de l'offre de lecture dans les différents territoires.

La moitié des bibliothèques/médiathèques, travaillent en partenariat avec les écoles des communes. Il peut être organisé des accueils de classe durant les heures scolaires, des heures du conte, des rallyes lecture...

Les autres partenariats se construisent avec les associations locales. Par exemple, la bibliothèque de Buyscheure travaille avec l'association Paroles bohèmes (association de contes) et Expression en milieu rural (association d'arts plastiques) ; la bibliothèque d'Esquelbecq travaille avec les associations de la commune (ex : Esquelbecq village du livre). C'est également le cas pour la

médiathèque de Cassel qui a des partenariats avec le Musée Départemental de Flandre, le Comité de la Peene et l'Office de Tourisme de Cassel et pour celle de Volckerinchove qui est liée avec l'association Yser Houck.

D'autres bibliothèques ont des partenariats entre elles, c'est le cas des bibliothèques de Rubrouck, Noordpeene, Buyssechreure et Arnèke.

Certaines bibliothèques ont des partenariats avec des associations extérieures à leurs communes. Ainsi, les bibliothèques de Noordpeene et de Buyssechreure font partie de la Fédération des Foyers Ruraux du Nord-Pas-de-Calais. Par ce biais, elles accueillent des spectacles de contes dans le cadre de Conteurs en campagne. De plus, la médiathèque d'Esquelbecq travaille en relation avec la Villa Départementale Marguerite Yourcenar, la médiathèque de Cassel et avec le Centre Culturel André Malraux d'Hazebrouck.

Seule la bibliothèque de Bergues n'a aucun partenariat.

### ***Les publics***

Dans le territoire du Pays des Moulins de Flandre, il y a 35 bibliothèques/médiathèques. Celles-ci se répartissent assez équitablement sur le territoire sauf sur la Communauté de communes du Canton de Bergues. En effet, il y a une moyenne de 9 bibliothèques par Communauté de communes regroupant environ 10 000 lecteurs. Seule la Communauté de communes du Canton de Bergues n'entre pas dans cette moyenne. Celle-ci ne compte que 4 bibliothèques alors que c'est la Communauté de communes la plus peuplée (15 196 habitants). Les quatre bibliothèques regroupent un peu plus de 1500 lecteurs. Le taux de lecteurs du Pays des Moulins de Flandre tourne autour de 23 %.

#### *(2) Implication des collectivités publiques*

Les collectivités publiques sont plus impliquées en ce qui concerne les bibliothèques. En effet, le Pays des Moulins de Flandre compte trente-cinq bibliothèques pour cinquante-cinq communes. La lecture est une des disciplines avec la musique qui est la plus suivie au niveau des collectivités. De plus, trente-trois bibliothèques font partie du réseau de la Médiathèque du Nord, seules deux bibliothèques n'en faisant pas partie. Pour intégrer le réseau de la MdN, les médiathèques doivent répondre aux critères mis en avant dans la convention de partenariat qui sera signée entre la commune et le Conseil Général du Nord. Cette convention comporte plusieurs clauses que les bibliothèques doivent respecter. De ce fait, les communes sont contraintes de mettre en place une bibliothèque convenable pour une bonne pratique et promotion de la lecture.

Cependant, les bibliothèques sont souvent peu ouvertes, la majorité des bibliothèques ouvrent entre deux et cinq heures.

#### *(3) Conclusion : forces et faiblesses de ce secteur*

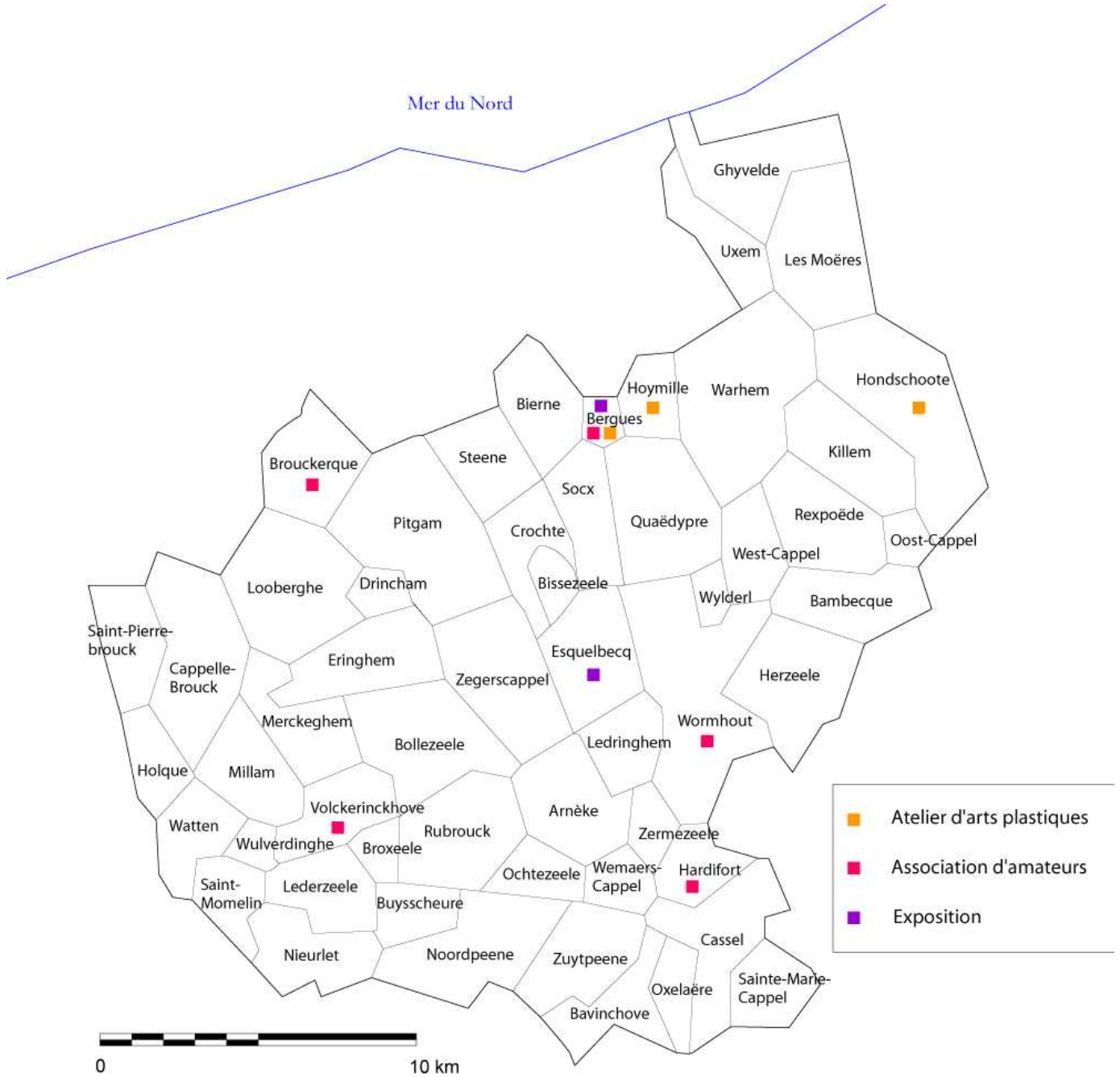
On compte sur le territoire un bon nombre de bibliothèques/médiathèques. La majeure partie d'entre elles font partie du réseau de la MdN et ont un budget supérieur à 1 € par habitant.

Nombreuses sont celles qui travaillent autour du jeune public par l'accueil de classe ou l'organisation d'animations autour du livre par exemple.

Cependant, peu de bibliothèques sont à l'heure actuelle informatisées, beaucoup fonctionnent avec des bénévoles ou avec des salariés pas toujours qualifiés. Les heures d'ouvertures sont souvent trop peu nombreuses.

### 3.1.6. Arts plastiques

(1) État des lieux sur le territoire d'étude



Les arts plastiques

### ***Les équipements***

Le Pays des Moulins dispose de peu d'équipement en matière d'arts plastiques. Ces derniers ont été présentés dans la partie Enseignement artistique.

Le Musée Départemental de Cassel ouvrira ses portes en 2010, des projets autour des arts plastiques pourraient être mis en place.

### ***Les associations***

Au sein du Pays des Moulins de Flandre, il y existe huit associations d'arts plastiques. Deux associations ont pour activité d'organiser des expositions, les six autres sont des ateliers de pratiques artistiques et de regroupement des peintres amateurs.

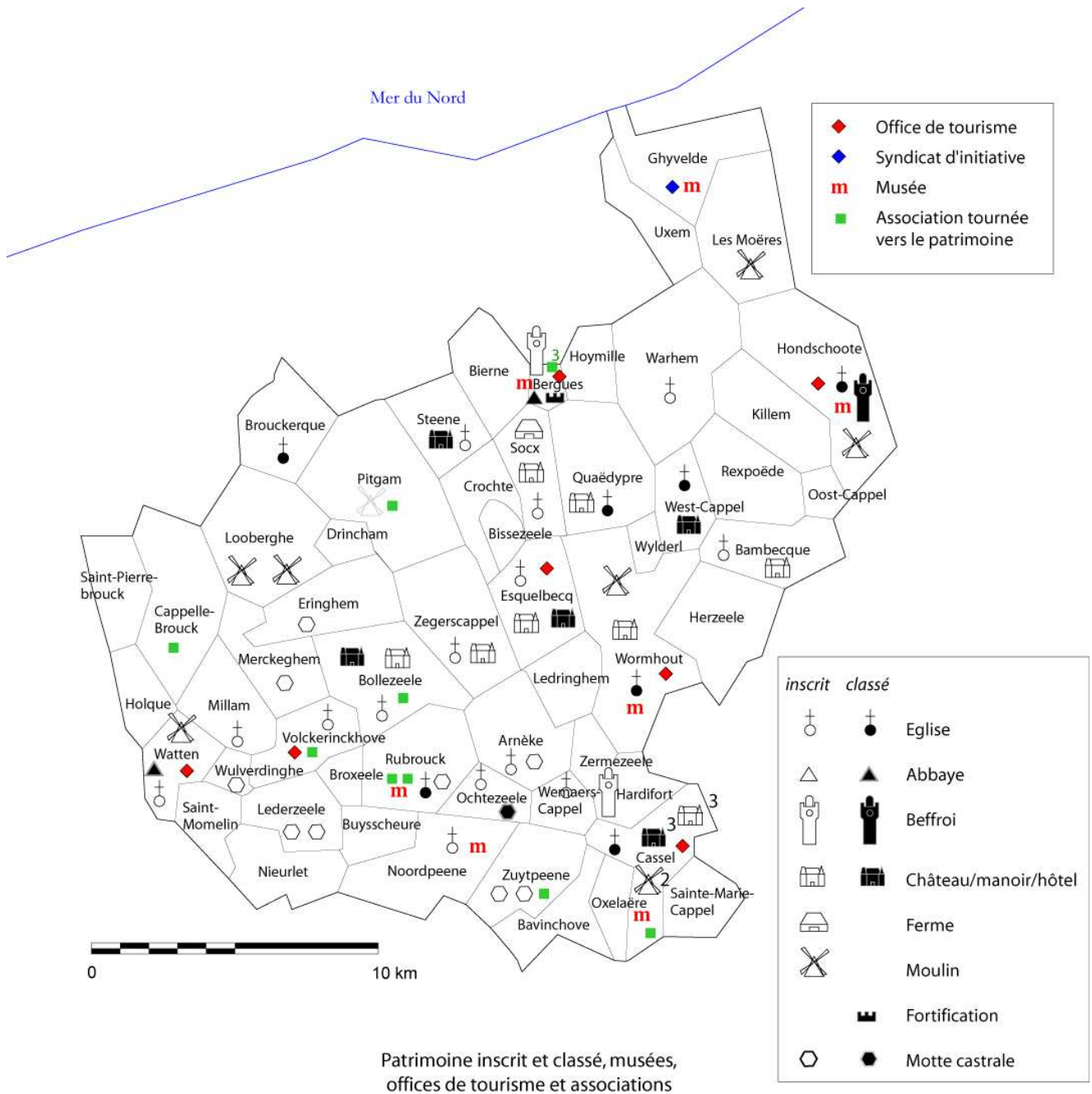
#### *(2) Implication des collectivités publiques*

On compte trois écoles municipales de pratique artistique d'arts plastiques et une seule structure municipale qui propose un véritable lieu d'exposition : la Maison du Westhoek. Très peu de structures proposent des expositions de peintres professionnels contemporains ou classiques. La plupart des expositions proposées par les communes sont autour de thématique pédagogique et très peu artistique.

#### *(3) Conclusion : forces et faiblesses de ce secteur*

A part trois écoles de pratique d'arts plastiques, il y a assez peu d'associations dans ce secteur. Celui-ci est davantage marqué par la pratique individuelle en amateur. On note également peu (ou pas) de projets dans le secteur de l'art contemporain. Certaines personnes ont tout de même l'envie de monter des projets avec une visée d'abord artistique, c'est le cas du propriétaire du château d'Esquelbecq qui souhaite monter un projet autour de l'art contemporain.

### 3.1.7. Patrimoine, musée et identité locale



#### (1) Typologie du patrimoine architectural sur le territoire d'étude

Le territoire du Pays des Moulins de Flandre est constitué d'un patrimoine architectural riche et varié qui se répartit entre architecture religieuse (églises, petites chapelles), civile privée (maisons, châteaux de différentes périodes) ou publique (beffroi emblématique du nord de la France) et industrielle (moulin à blé, brasserie...). Un nombre important de ces monuments a fait

l'objet de mesure de protection puisqu'ils ont été soit classés monument historique (18), soit inscrits sur la liste supplémentaire des monuments historiques (47).

### ***Le patrimoine classé et inscrit sur la liste des monuments historiques***

L'ensemble des monuments historiques porte le témoignage d'époques diverses, couvrant le Moyen Age jusqu'à la période moderne et contemporaine.

Les dix mottes castrales, que l'on peut considérer comme des sites, abondent au sud-ouest du territoire ; l'une d'elle, à Ochteele, a fait l'objet d'un classement. Le patrimoine civil public est présent à travers les trois beffrois de Hondskoote (classés), Bergues et Hardifort (inscrits) et les fortifications de la ville de Bergues. Les propriétés civiles à caractère privé, qui incluent les châteaux, les manoirs et les hôtels particuliers, égrènent l'ensemble du territoire – les structures inscrites sont en nombre plus important que celles classées (10 contre 7). Les moulins, caractéristiques de la région, sont les témoignages de l'architecture utilitaire et du travail du blé. Ceux qui se situent dans les communes de Cassel, Hondskoote, Les Moères, Looberghe, Wormhout et Watten sont inscrits ; celui de Pitgam est, quant à lui, non protégé.

Le patrimoine religieux est bien représenté, avec les dix-sept églises paroissiales, parmi elles cinq classées, mais aussi avec les restes d'une abbaye à Watten.

### ***Le patrimoine non protégé***

L'intégralité du territoire n'a pas encore fait l'objet d'un recensement complet. Seuls quelques inventaires particuliers ont été menés par le service régional de l'inventaire. Le premier, en 1989, était lié à une aire géographique restreinte, ainsi l'étude concerna la ville de Bergues et les villages alentours<sup>2</sup> et permit de recenser par exemple les maisons de journalier, les fermes, les écoles, les oratoires, les presbytères ainsi que les structures industrielles. L'inventaire thématique sur les brasseries du Nord de la France réalisé en 1997 concerna quelques bâtiments sur le territoire (Bollezeele, Cassel, Esquelbecq, Millam, Quaëdypre, Steene, Rexpoëde, Zegerscappel). Le pré-inventaire sur les jardins lancé en 1989 permit également de recenser quelques sites remarquables sur le territoire (l'ancien parc du château Vandamme et le jardin public du Moulin à Cassel, le jardin de l'abbaye La Montagne à Watten, par exemple). Un recensement complet du petit patrimoine va prochainement être lancé sous l'impulsion du Pays des Moulins de Flandre.

#### ***(2) Le patrimoine mobilier***

A ce patrimoine monumental, il convient d'ajouter les orgues ainsi que les retables fortement présents dans les églises de la Flandre<sup>3</sup> et qui sont tous deux mis en valeur grâce à l'intervention de

---

<sup>2</sup> Certaines villes de la communauté de communes du canton de Bergues possèdent des éléments qui ont été recensés lors de cet inventaire : il s'agit de Bierne, Crochte, Eringhem, Hoymille, Pitgam, Quaëdypre, Socx, Steene, West-Cappel et Wylder.

<sup>3</sup> Retables : Arnèke, Bambecke, Bavinchove, Bollezeele, Eringhem, Hardifort, Herzeele, Ledringhem, Millam Pitgam, Rexpoëde, Rubrouck, Volckerinckhove, Warhem, Wemaers-Cappel, Wormhout.

deux associations. Le festival d'orgue, entre autre, permet au public amateur de musique de redécouvrir ce patrimoine.

### (3) *Les musées*

Les musées sont au nombre de sept sur le territoire. La majorité d'entre eux présente des thématiques ou des collections liées aux traditions flamandes, à la vie locale ; ils se partagent entre musée d'histoire, écomusée et musée avec collection de peinture. La communauté de communes de Cassel possède l'offre la plus riche : un musée à Rubrouck et à Noordpeene et l'ouverture prochaine du Musée de Flandre à Cassel. La communauté de communes de la Flandre en compte deux sur son territoire. Seuls les musées de Bergues et le musée départemental de Flandre situé à Cassel ont le label musée de France. Ce dernier, installé dans l'Hôtel Noble-Cour, en cours de restructuration, ouvrira en septembre 2010. Il a pour but de mettre en lumière l'identité culturelle flamande à travers des collections variées et d'être un lieu ouvert à la création contemporaine.

**Bergues** - Musée du Mont de Piété (peinture des écoles flamandes, dans un bâtiment du xvii<sup>e</sup> siècle)  
**Cassel** - Musée départemental de Flandre (sur l'identité culturelle flamande)  
**Ghyvelde** - Ecomusée du Bommelaers Wall (sur la vie traditionnelle)  
**Hondschoote** - Musée de l'Hôtel de Ville (visite de l'hôtel de ville et quelques tableaux)  
**Noordpeene** - Maison de la Bataille (sur épisode historique de l'annexion à la France de l'Artois et de la Flandre intérieure)  
**Rubrouck** - Maison Guillaume de Rubrouck (musée consacré au voyage du moine en Mongolie)  
**Wormhout** - Musée Jeanne Devos (meubles et objets flamands, donation de la femme photographe)

### (4) *Les acteurs de la valorisation : les associations*

Une dizaine d'associations implantées sur le territoire travaillent pour assurer la conservation, la connaissance et la valorisation du patrimoine par des actions d'animation. Les associations se répartissent entre quelques communes : Bergues, où l'association du patrimoine berguois (aspaberg) promeut et rénove le patrimoine architectural de la ville et deux autres associations, les baladins du Groenberg et Bergues-toujours, proposent d'animer les sites historiques en organisant des spectacles historiques ; Cassel, où les Amis de la collégiale valorisent l'église et la crypte ; Zuytpeene, où le comité Val de Peene organise des manifestations à caractère culturel et folklorique telles que la marche silencieuse sur le champ de bataille du 11 avril 1677, une veillée et des randonnées contées ; Rubrouck, avec l'association Promotion du Patrimoine remarquable de Rubrouck et l'association Guillaume de Rubrouck qui gère le musée éponyme ; Volckerinckhove, où l'association Yser Houck mène des recherches sur l'histoire, le patrimoine de plusieurs villages (Bollezeele, Broxeele, Buysseure, Lederzeele, Merckeghem, Millam, Rubrouck, Volckerinckhove, Wulverdinghe) et les valorise à travers publications et actions de sensibilisation tournées vers les habitants ; et Pitgam, où l'association des amis du moulin de Pitgam organise des visites du moulin.

Pour le patrimoine mobilier religieux, l'association Orgues en Flandre a pour objectif de faire connaître, sauvegarder et mettre en valeur par diverses manifestations les orgues de Flandre. L'association des retables de Flandre travaille à la sauvegarde, à la restauration et à la mise en valeur de ce patrimoine et se propose de faire découvrir aux visiteurs ce patrimoine mobilier, datant

des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, en organisant des visites animées par des guides. Ces deux associations oeuvrent conjointement lors du festival d'orgues, puisque des visites de retables sont organisées lors des entractes.

#### *(5) Identité locale*

##### **L'institut de la langue régionale flamande**

L'Institut est une association de type « loi 1901 ». Il fédère des associations et des élus de l'arrondissement de Dunkerque (de Dunkerque à Armentières). Ses objectifs généraux sont de sauvegarder, transmettre et promouvoir la langue flamande dans la vie sociale, culturelle et économique. L'Institut est structuré en 4 commissions : Académie, Enseignement, Collectage et Recensement, Promotion. Les commissions sont des instances essentielles dans le fonctionnement de l'Institut car elles sont de véritables lieux de création. Si le Bureau et le Conseil d'Administration donnent et valident des orientations, les laboratoires qui les mettent en œuvre sont les commissions.

La commission académie a pour mission de statuer sur les conventions orthographiques de la langue flamande, de créer un dictionnaire de la langue régionale flamande, de passer en revue les règles grammaticales du flamand et apporter des conseils à tous ceux qui rencontrent des difficultés quant à l'utilisation de la langue flamande.

La commission enseignement se doit d'initier et de sensibiliser à la langue flamande, de recenser les besoins en matériel pédagogique, de créer et de valider les méthodes d'enseignement et les outils pédagogiques, et d'organiser et de mettre en œuvre des formations de nouveaux enseignants des cours libres et les enseignants des cours publics quand la langue pourra y être enseigné.

La commission collectage et recensement a pour but de recenser les écrits sur le flamand et les écrits en flamand, d'entreprendre et d'organiser un collectage oral auprès des flamandophones, de recenser la toponymie de l'arrondissement de Dunkerque et son évolution au fil des années pour proposer le bilinguisme dans la signalétique des communes et de recenser et collecter les poésies et chansons anciennes afin d'en proposer les textes aux groupes traditionnels flamands et aux enseignants.

La commission promotion doit assurer le développement des adhésions aux associations, gérer le fonds documentaire écrit et sonore de la bibliothèque, procéder à l'inventaire des activités utilisant la langue flamande, assurer la promotion du bilinguisme dans les activités commerciales, culturelles et dans la vie publique, créer et gérer un site internet pour faire connaître la langue régionale flamande et plus généralement assurer le rayonnement culturel de la langue.

A noter qu'il organise chaque année un festival de la langue et de la musique flamandes (cf festivals).

##### **Association Hérit'âge**

Hérit'âge est née en 2001 de l'initiative de six directeurs de maisons de retraite de Flandre : la Résidence Saint Augustin de Bergues, la Résidence Saint Louis de Bollezeele, la Résidence Olivier Varlet de Bourbourg, la Résidence des Hauts de Flandre de Cassel, la Résidence du Val d'Yser d'Esquelbecq, et enfin la Résidence du Clocher de Wormhout. Elle a pour objectif de promouvoir

toute action de collecte de la mémoire des personnes âgées et de sa transmission vers les générations plus jeunes, tout en soulignant l'identité du territoire de Flandre et/ou des autres territoires sur lesquels l'association pourra intervenir. Dans le sens de ces objectifs l'association a une activité de formation professionnelle.

L'association a aussi pour objet de favoriser l'accès des aînés à la culture et de développer leur utilité sociale.

L'association vise à :

- Développer une dynamique de collecte de la mémoire dans les Maisons de Retraite et dans les communes concernées,

- Développer une stratégie de transmission de la mémoire recueillie et d'animation autour de cette restitution.

- Créer un dynamisme local autour de cette mémoire en impliquant les habitants, les associations, et les structures diverses de chacune des localités. L'association s'attache à la transmission de la mémoire des personnes âgées et à la reconnaissance de leur utilité sociale.

Depuis 2002, elle réalise un grand nombre de productions culturelles issues des témoignages des résidents de Bergues, Bourbourg, Bollezeele, Cassel, Esquelbecq et Wormhout.

Les activités principales de l'association tournent autour des ateliers de collecte de mémoire. Pour cela, elle met en place des ateliers de collecte de mémoire, les reconstitutions de ces ateliers seront réunies dans une revue qui est diffusé au sein des six maisons de retraite. De plus, des spectacles de théâtre et de contes sont organisés autour des sujets abordés lors des collectes. Enfin, des expositions sont également organisées sur la base des collectes.

En parallèle, l'association participe à des projets avec d'autres partenaires et notamment pour l'encadrement de projets autour de la collecte de la mémoire et de sa transmission aux jeunes. Elle participe également aux projets de sensibilisation à l'importance de la mémoire des personnes âgées et à la méthodologie de la collecte de la mémoire et de sa transmission.

En 2004, une des plus importantes de ses initiatives autour de la mémoire a vu le jour. Il s'agit de « Racontez-nous comment c'était... ». Ce projet a consisté en la réalisation d'un spectacle, dans lesquels six personnes âgées racontent leurs souvenirs ou anecdotes. Elles sont accompagnées par six adolescents, qui transmettent de leurs côtés, des bouts de récits de vie récoltés auprès de six aînés invalides en maison de retraite.

Depuis 2006, ils interviennent sur l'ensemble de la région Nord Pas de Calais. Ils travaillent beaucoup avec des collègues du Nord.

En 2008, dans le cadre du 90ème anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale, la compagnie A corps perdus et l'association Hérit'âge se sont associés pour créer un spectacle mêlant théâtre, danse contemporaine et vidéo à partir de divers témoignages recueillis dans un réseau de maison de retraite (Wormhout, Cassel, Bourbourg, Bergues, Vieux condé). Une petite forme du spectacle est destinée aux lieux non équipés comme les collèges. En parallèle à la représentation du spectacle Transmission, un atelier de sensibilisation de deux à trois heures est organisé pour revenir sur le spectacle et sur sa genèse. En plus de cet atelier, l'association propose un travail à construire avec les professeurs des collèges qui auront accueillis le spectacle par le biais d'une mallette pédagogique.

### *(6) Implication des collectivités publiques*

Le Pays des Moulins de Flandre intervient sur le patrimoine naturel et architectural, en étant à l'initiative de plusieurs actions de valorisation. La volonté de préserver les paysages se manifeste dans la réhabilitation des haies bocagères, tandis que celle de mettre en valeur le patrimoine architectural rural dans la mission d'inventaire actuellement en cours. Il s'agit de recenser le patrimoine non protégé (chapelles, maisons,...), étape préalable qui servira de base à des actions de valorisation et de préservation. Pour mener à bien cette tâche le pays s'appuie, d'une part, sur l'expertise du service régional de l'inventaire qui préconise une méthodologie particulière à ce travail d'inventaire et d'autre part, sur les acteurs du réseau associatif local, qui seront à même de réaliser la mission d'inventaire sur le terrain. Le pays organisera des sessions de formation à destination des bénévoles du milieu associatif et portera son assistance dans cette mission.

En outre, la mise en œuvre d'un label « Village patrimoine »<sup>4</sup>, en coordination avec le Pays Cœur de Flandre, a pour principal objectif la création d'un réseau de promotion des villages, de moins de 2500 habitants, qui ont conservé un patrimoine matériel et immatériel remarquable sur le territoire. Actuellement les villages de Broxeele, Cappellebrouck, Eringhem, Esquelbecq, Hardifort, Noordpeene, Ochtezeele, Oxelaëre, Pitgam, Rubrouck, Volckerinckhove, Zegerscappel, Warhem, Wemaers Cappel ont déposé une candidature. Un circuit de découverte sera mis en place dans les villages retenus ; des panneaux et des pupitres signaleront et commenteront les éléments clés du patrimoine.

### *(7) Conclusion : forces et faiblesses de ce secteur*

Le territoire du Pays des Moulins de Flandre est constitué d'un patrimoine architectural riche et varié, qui se répartit entre architecture religieuse (églises, petites chapelles, retables, orgues), civile privée (maisons, châteaux de différentes périodes) ou publique (beffroi) et industrielle (moulin à blé, brasserie...). De nombreuses associations œuvrent pour la valorisation, la protection de ce patrimoine.

En ce qui concerne les musées, les Pays de Flandre ont su développer un réseau constitué de 21 musées. Celui-ci s'articule autour d'un festival de musique dans les musées, projet exemplaire à l'échelle du Département du Nord.

L'identité flamande est une des particularités du territoire du Pays des Moulins de Flandre. Pour preuve, de nombreuses initiatives visent à promouvoir l'identité flamande sous toutes ses formes : valorisation du patrimoine et de la culture, développement de l'apprentissage de la langue régionale....

Celle-ci ne doit pas apparaître comme un « repoussoir » (un particularisme que l'on ne partage pas) mais au contraire comme ce qui fait le lien entre les habitants du territoire, qu'ils y soient installés de longue ou de fraîche date.

Une des caractéristiques de cette identité flamande est la fête et la convivialité. C'est pourquoi la stratégie touristique des 2 Pays de Flandre est fondée sur cette thématique.

---

<sup>4</sup> Le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel est à l'origine de l'existence de ce label.

L'identité flamande est ouverte sur le monde ; si elle procède d'une culture régionale, elle n'est pas pour autant fermée sur sa propre conservation, elle ne doit pas rester dans une vision passéiste et rétrograde mais permettre de monter des projets culturels ambitieux et novateurs tournés vers l'avenir comme peut le faire le Musée Départemental de Flandre ou l'association Hérit'âge.

### 3.2. *En synthèse du diagnostic*

#### **Peu d'adjoints chargés de la culture, peu de services culturels à tous les échelons.**

D'une manière générale, peu de communes disposent d'adjoints dédiés uniquement à la culture. Cette compétence est souvent liée aux services des fêtes, loisirs ou communication. Ces élus ont souvent des difficultés à donner le budget culturel de leur commune étant donné que celui-ci est mélangé à d'autres budgets communaux.

Peu de communes disposent de techniciens issus de la filière culturelle.

Même si 4 communautés de communes sur 5 ont la compétence culture, peu réalisent véritablement des projets culturels en dehors de la gestion des écoles intercommunales de musique.

Peu de communautés de communes ont des salariés dédiés à la culture. Ce service est souvent noyé dans d'autres services.

#### **La culture : un secteur géré par les associations**

Le Pays des Moulins possède une vraie dynamique associative, force vive sur le territoire. Un grand nombre de manifestations culturelles sont mises en place par le tissu associatif. Ce milieu associatif est animé par des bénévoles non professionnels ce qui peut avoir ses limites.

#### **Peu d'équipements à dominante culturelle**

Seules 2 communes possèdent un équipement à dominante culturelle. Cependant, ces 2 équipements ne disposent pas de personnel dédié uniquement à la gestion et à la programmation des salles : absence de directeur, absence de programmateur, absence de régisseur.

L'équipement de Ghyvelde possède un fort potentiel non exploité.

Les équipements accueillant les manifestations culturelles sont, la plupart des cas, des salles non équipées (salles des fêtes, médiathèques, églises ...).

#### **Des actions à dimensions principalement locales**

La majorité des festivals concernent 2 grands secteurs : la musique, qu'elle soit classique ou traditionnelle et le secteur du conte, théâtre ou de la langue.

Il s'agit, le plus souvent, de festivals à dimension locale ou pour quelques-uns régionale.

#### **Peu d'intérêt pour le secteur culturel, peu de budget.**

D'une façon générale, on note un manque d'intérêt de la part des élus pour le spectacle vivant. Il s'agit, le plus souvent d'une opportunité saisie plutôt qu'une profonde envie de développer le territoire par la culture. Ce manque d'implication des communes dans la culture engendre des budgets réduits pour ce secteur. La programmation de spectacles est davantage tournée vers les fêtes et loisirs. On note toutefois quelques personnes et communes motivées et convaincues.

Par ailleurs, quand elles souhaitent faire, les communes se trouvent souvent confronter à un manque de personnels (bénévoles ou professionnels) pour aider à mettre en place le projet. Seul, le maire ou son adjoint a peur de s'engager ; peur que ça n'intéresse pas son public. Effectivement, quelques spectacles ont du mal, parfois, à trouver leur public, ce qui ne les incite pas à prendre ce type de risque.

La culture repose principalement sur le travail d'un grand nombre d'associations diverses et variées.

Les personnes qui ont déjà participé à la saison culturelle du Pays pensent que c'est un bon projet.

### **Un enseignement artistique qui repose principalement sur le secteur associatif**

Théâtre : Le Pays des Moulins de Flandre ne dispose pas d'école de théâtre labellisée. Cette discipline est « enseignée » par des bénévoles d'associations non professionnels mais qui ont suivi eux-mêmes des formations.

Il est à noter qu'une partie de ces associations est en demande de pouvoir faire intervenir des professionnels, de trouver des encadrants professionnels. En effet, une partie des associations regrette que tout repose sur des bénévoles et souhaiterait davantage qualifier leur travail. Un travail de réflexion sur ce sujet est en cours par le Conseil de développement afin d'étudier la possibilité de doter les associations de professionnels.

En plus de ces associations, le territoire dispose d'un maillage d'associations théâtrales mais qui sont davantage dans une pratique amateur, sans encadrement formé.

Arts plastiques : le territoire ne dispose pas d'école avec un intervenant qualifié pour chacune des spécificités. Il dispose néanmoins de 3 structures qui rencontrent un certain succès. 2 de ces écoles sur 3 ont le même professeur, artiste autodidacte. Au-delà de ces écoles, quelques associations existent sur le territoire. Celles-ci sont davantage tournées vers une pratique de loisir. A part ces trois écoles de pratique d'arts plastiques, il y a assez peu d'associations dans ce secteur. Celui-ci est davantage marqué par la pratique individuelle en amateur.

On note également peu (ou pas) de projets dans le secteur de l'art contemporain

Danse : Sur le territoire, il existe 3 écoles, atelier ou association dont les cours sont animés par des professionnels. Il est nécessaire de préciser que d'autres associations de danse d'esthétiques diverses sont présentes sur le territoire mais qu'il s'agit d'associations davantage tournées vers la détente et le loisir et non culturelle au sens où nous l'entendons. Toutes ne délivrent pas de diplôme spécifique. Des croisements entre ces différents publics, des liens entre les différentes associations sont donc peut être envisageables ?

D'une manière générale, que cela soit en théâtre, en danse ou en arts plastiques, on note qu'il existe, sur le territoire, pas ou peu d'école ou d'associations qui enseignent ces pratiques artistiques de façon qualitative.

Peu ont recours à des professionnels ou à des bénévoles formés à la discipline. Certaines associations, qui en ont d'ailleurs conscience, le regrettent et souhaiteraient y remédier.

On note toutefois l'existence de quelques écoles de musique faisant intervenir des professionnels, même si tous les instruments n'y sont pas enseignés.

La pratique de la danse est souvent davantage tournée vers une pratique de sport, détente et loisirs plutôt que d'une manière artistique.

Seul le secteur de la musique, avec quelques écoles communales ou intercommunales est d'avantage structuré. L'enseignement des instruments est souvent tourné vers les instruments de fanfares mais la variété de l'offre est souvent plus élargie dans les écoles intercommunales.

Les locaux des écoles de musique sont souvent trop étiqués. Les écoles ont des difficultés pour financer tous leurs instruments.

### **Un bon maillage de bibliothèques**

On compte sur le territoire un bon nombre de bibliothèques/médiathèques. La majeure partie d'entre elles font partie du réseau de la MdN et ont un budget supérieur à 1 € par habitant.

Nombreuses sont celles qui travaillent autour du jeune public par l'accueil de classe ou l'organisation d'animations autour du livre par exemple.

Cependant, peu de bibliothèques sont à l'heure actuelle informatisées, beaucoup fonctionnent avec des bénévoles ou avec des salariés pas toujours qualifiés. Les heures d'ouvertures souvent trop peu nombreuses.

### **Un patrimoine riche et varié**

Le territoire du Pays des Moulins de Flandre est constitué d'un patrimoine architectural riche et varié, qui se répartit entre architecture religieuse (églises, petites chapelles, retables, orgues), civile privée (maisons, châteaux de différentes périodes) ou publique (beffroi) et industrielle (moulin à blé, brasserie...). De nombreuses associations œuvrent pour la valorisation, la protection de ce patrimoine.

En ce qui concerne les musées, les Pays de Flandre ont su développer un réseau constitué de 21 musées. Celui-ci s'articule autour d'un festival de musique dans les musées, projet exemplaire à l'échelle du Département du Nord.

### **Une identité flamande forte**

L'identité flamande est une des particularités du territoire du Pays des Moulins de Flandre. Pour preuve, de nombreuses initiatives visent à promouvoir l'identité flamande sous toutes ses formes : valorisation du patrimoine et de la culture, développement de l'apprentissage de la langue régionale....

Celle-ci ne doit pas apparaître comme un « repoussoir » (un particularisme que l'on ne partage pas) mais au contraire comme ce qui fait le lien entre les habitants du territoire, qu'ils y soient installés de longue ou de fraîche date.

Une des caractéristiques de cette identité flamande est la fête et la convivialité. C'est pourquoi la stratégie touristique des 2 Pays de Flandre est fondée sur cette thématique.

L'identité flamande est ouverte sur le monde ; si elle procède d'une culture régionale, elle n'est pas pour autant fermée sur sa propre conservation, elle ne doit pas rester dans une vision passéiste et rétrograde mais permettre de monter des projets culturels ambitieux et novateurs tournés vers l'avenir comme peut le faire le Musée Départemental de Flandre ou l'association Hérit'âge.

## **4. Premier énoncé des enjeux**

## **Enjeu 1 : Sensibilisation des acteurs du secteur culturel aux enjeux de la Culture**

*L'inscription de cet enjeu pour le territoire du Pays des Moulins de Flandre repose sur :*

- Des territoires dépourvus d'équipements culturels
- Le peu de moyens alloués au fonctionnement de la culture dans certaines communes
- Le manque de projets culturels au sein des collectivités ou des équipements
- Une connaissance approximative des enjeux et des moyens de la culture sur le territoire de la part des décideurs territoriaux et des acteurs de la culture

*En réponse à cet enjeu, les réflexions porteront essentiellement sur :*

- Les personnes à sensibiliser en priorité (élus, acteurs culturels, bénévoles,..)
- Les messages à faire passer en fonction des profils des personnes à sensibiliser
- Les moyens à mobiliser pour faire passer des messages et les formes de sensibilisation (forum, eductour, table ronde, formation,...)

## **Enjeu 2 : Aménagement du territoire et mise en réseau**

*L'inscription de cet enjeu pour le territoire du Pays des Moulins de Flandre repose sur :*

- Des inégalités de dotation de territoire en équipements et en projets culturels
- Le peu d'initiative intercommunale en matière culturelle
- Le peu de pratique et d'équipement en réseau (lecture publique, enseignement artistique,...)

*En réponse à cet enjeu, les réflexions porteront essentiellement sur :*

- Quels sont les équipements à mettre en réseau
- Comment faire émerger des projets à l'échelle supracommunale
- Quel est le rôle de chacun des échelons de collectivités dans l'aménagement culturel du Pays

### **Enjeu 3 : Ingénierie culturelle et professionnalisation de ce secteur**

*L'inscription de cet enjeu pour le territoire du Pays des Moulins de Flandre repose sur :*

- Le peu de professionnels présents sur le territoire
- Des collectivités territoriales trop petites pour pouvoir se doter d'emplois de la filière culturelle à plein temps
- La faiblesse de certaines propositions artistiques et culturelles sur le territoire

*En réponse à cet enjeu, les réflexions porteront essentiellement sur :*

- Les compétences disponibles sur le territoire (agences départementales et régionales,...)
- Les compétences à mutualiser sur le territoire et les moyens de le faire
- Les formations disponibles et les publics potentiels

### **Deux questions spécifiques pourraient faire l'objet d'une réflexion approfondie dans le cadre de ce schéma :**

#### 1- la question des publics

D'une manière générale, sur le Pays des Moulins de Flandre, les manifestations culturelles touchent principalement le « tout public ». Le public des jeunes enfants ou le public familial semble être le cœur de cible. En revanche, mis à part quelques exceptions, l'offre à destination des adolescents en particulier est quasi inexistante.

Le Pays doit-il proposer un projet culturel à destination d'un public spécifique et en particulier des adolescents ?

#### 2- Le Pays doit-il se lancer dans un véritable projet culturel sur le Réseau de Diffusion Culturelle ?

Quels sont les avantages et les inconvénients en matière de développement culturel du territoire à l'organisation d'un véritable projet culturel à l'échelle du Pays sur le réseau de diffusion ? Quelles pourraient en être les principales orientations et comment les mettre en œuvre ?

## **Annexes**

**Annexe 1** : Liste des associations par secteur

**Annexe 2** : Nombre de spectacles par commune et par discipline dans le cadre du Réseau Départemental de Diffusion Culturelle

**Annexe 3** : Bibliothèques sur le territoire du Pays des Moulins de Flandre

